



La coopération entre Alger et Abuja est au beau fixe

p.4

GRÈVE DANS L'ÉDUCATION

LES ÉLÈVES ÉTERNELS OTAGES



A quelle logique obéit la grève lancée par le Conseil national autonome du personnel enseignant du secteur de l'éducation, Cnapest ? La grève cyclique lancée par le Cnapest durant les deux jours passés (dimanche et lundi) n'a pas eu d'échos au niveau des établissements scolaires, selon les constats sur le terrain et aussi les chiffres communiqués par le ministère.

p.3

CRÉDITS ANSEJ

Le Chef de l'Etat donne une chance aux jeunes en difficulté

p.3

RENOUVELLEMENT DES APC ET APW



SELLAL, HAMEL, LES FRÈRES BENHAMADI, MELZI ET LES WALIS
Les audiences en appel relancent les procès de corruption

p.3



Clôture aujourd'hui à minuit de la campagne électorale

p.2

TRANSPORT

Le ministre effectue une visite inopinée à l'aéroport international

Le ministre des Transports, Aïssa Bekkaï, a effectué, avant-hier, une visite inopinée à l'aéroport international d'Alger, Houari-Boumediène, à partir de 18h30, selon un communiqué du ministère. Pendant une heure et demie, le ministre a inspecté les conditions d'accueil des voyageurs entrants en provenance de diverses destinations internationales et au niveau de toutes les installations aéroportuaires.

CORRUPTION

Sept ans de prison ferme requis contre Sellal

Le procureur de la République près le Pôle pénal économique et financier du tribunal de Sidi M'hamed (Alger) a requis une peine de sept ans de prison ferme et une amende d'un million DA à l'encontre de l'ancien Premier ministre, Abdelmalek Sellal, impliqué dans une affaire liée à la corruption dans la wilaya de Béjaïa, rapportent ce lundi 22 novembre 2021 plusieurs médias.

ALGER

Inauguration du Salon international de transport et de la logistique

Le Salon international de transport et de la logistique (LOGISTI-CAL) qui se tient du 22 au 25 novembre à Alger a été inauguré, hier, par le ministre du Commerce et de la promotion des exportations, Kamel Rezig et le ministre des Transports, Aïssa Bekkaï. Lors de leur visite aux différents stands, les deux ministres ont mis en exergue la nécessité de moderniser davantage la chaîne logistique et le transport de marchandises tout en soulignant le rôle incontournable de ces deux éléments dans le développement des exportations nationales de façon durable.

Renouvellement des APC et APW

Clôture aujourd'hui à minuit de la campagne électorale

La campagne électorale pour les élections des Assemblées populaires communales et de wilaya (APC/APW), prévues ce samedi 27 novembre, sera clôturée, aujourd'hui mardi à minuit, soit trois jours avant la date du scrutin, une période au cours de laquelle les candidats sont tenus de s'abstenir de faire campagne, conformément à la Loi organique relative au régime électoral.

Trois semaines durant, les chefs et cadres de partis en lice pour ces joutes électorales, ultime étape pour le parachèvement du processus d'édification des institutions de l'Etat, mais aussi les candidats indépendants, s'étaient rapprochés des citoyens pour les convaincre d'aller, en masse, aux bureaux de vote le jour "J" pour accomplir leur devoir civique. Appelant, à chacune de leurs sorties, au changement, à la rupture avec les anciennes pratiques mais aussi et surtout à plus de prérogatives aux P/APC ainsi qu'à l'élargissement des pouvoirs des élus afin qu'ils puissent répondre aux préoccupations des citoyens.

Entre l'appel à un vote massif, l'impératif d'un changement urgent et l'émergence d'Assemblées représentatives de la voix du peuple, les formations politiques engagées dans ce processus électoral, mais aussi les candidats indépendants avaient du mal à rassembler les foules des grands jours. Même le Front de libération nationale (FLN), le Mouvement pour la société pour la paix (MSP), ou encore le Rassemblement national démocratique (RND) et le Front des forces socialistes (FFS) pour ne citer que ces formations politiques qui avaient pignon sur rue n'ont pas, pour la plupart, réussi à mobiliser durant cette campagne électorale. Une campagne marquée, dans l'ensemble, par des sorties de proximité en lieu et place de meetings populaires animés en présence des foules des grands jours, dans un contexte de crise sanitaire mais aussi de l'érosion du pouvoir d'achat.

Affichage anarchique des candidats en lice, non-respect du protocole sanitaire dans le cadre des mesures de prévention contre la propagation de la pandémie du Coronavirus, nomadisme politique ont marqué cette campagne électorale.



■ Charfi : «Nous avons enregistré quelques infractions mineures (...), concernant le non-respect du protocole sanitaire pour faire face à l'épidémie de Coronavirus». (Photo: DR)

Ouverte vingt-trois jours avant la date du scrutin et s'achève trois jours avant la date du scrutin, suivant l'article 74 de la loi électorale. Refonte du code des collectivités locales pour conférer davantage de prérogatives aux élus, libération des élus de toutes les contraintes, ériger la commune en locomotive du développement

local, en promouvant l'investissement et en créant de l'emploi, préserver et consolider la stabilité et l'unité du pays, étaient les principaux thèmes développés et par les chefs et responsables de formations politiques en lice pour ces joutes électorales et par les candidats indépendants. Dans une première évaluation, le

APC et APW

Les chefs de partis s'engagent à instaurer un mode de gestion moderne

Alors que la campagne électorale tire à sa fin, les dirigeants des partis politiques multiplient leurs meetings afin de les convaincre à venir nombreux le jour "J" et de choisir la formation la plus compétente à diriger les prochaines Assemblées de la commune et de la wilaya. Durant leurs différentes sorties, les chefs des partis politiques se sont engagés à donner un nouveau souffle à la gestion des Assemblées élues à travers l'adoption d'un mode de gouvernance basé sur la modernité et porté par des ressources humaines aux compétences avérées dans la perspective de concrétiser le projet d'édification de l'Algérie nouvelle.

Dans ce sens, le président du parti Sawt Echaâb, Lamine Osmani, a affirmé depuis Médéa, au 18^{ème} jour de la campagne électorale, qu'il était temps de «rompre définitivement avec la gestion classique des Assemblées élues, en vue d'amorcer réellement le changement escompté par les citoyens et faire de ces Assemblées un vecteur de développement économique et social». Déplorant «la persistance à minimiser le rôle et l'importance» des Assemblées élues en les «empêchant d'apporter leur contribution à la création d'emplois et des richesses», il réitéré son appel en faveur de la «réhabilitation» de l'écu en lui conférant davantage «de prérogatives». Abondant dans le même sens, le secrétaire général du parti du Front de libération nationale (FLN), Abou El-Fadhl Baadji, a soutenu à Tlemcen que sa formation politique visait à travers sa participation à ces élections à «élever le niveau de rendement des élus locaux», ajoutant que le FLN a confié à sa base la mission d'élaborer les listes des candidats et qu'un suivi a été effectué par les organes centraux du parti pour que les candidats choisis soient représentatifs de toutes les catégories sociales.

Pour sa part, le secrétaire général du Rassemblement national démocratique (RND), Tayeb Zitouni, a estimé, depuis Souk Ahras, que la consolidation du front interne passe nécessairement par une «commune forte et une économie performante», appelant dans le même sillage à la révision du code de la commune et de wilaya de manière à conférer de plus larges prérogatives aux futurs élus, «ce qui se répercutera positivement sur le développement local et par la même la création des richesses». Dans le même cadre, le président du Mouvement de la jeunesse algérienne, Omar Briksi Guermit, a plaidé, à partir de Médéa, en faveur de la révision du Code communal et de wilaya de sorte à redonner plus de prérogatives aux Assemblées élues, notamment en ce qui concerne les dossiers relatifs au logement, le foncier et l'investissement.

Moncef Redha

président de l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie), Mohamed Charfi, a fait cas de quelques dépassements mineurs, en relation avec le non-respect du protocole sanitaire pour faire face à l'épidémie du Coronavirus (Covid-19), qui ont été, a-t-il dit, vite rattrapés, en adressant des observations aux responsables des listes électorales pour éviter que ce genre de cas ne se reproduise. «Il n'y a pas de campagne électorale sans dépassements ou écarts aux règles électorales. Et nous avons enregistré quelques infractions mineures (...), concernant le non-respect du protocole sanitaire pour faire face à l'épidémie de Coronavirus, et d'autres concernant les règles de bonne conduite avec les représentants des médias, lors de l'accomplissement de leurs missions pour assurer la couverture des différents meetings et les activités organisées dans le cadre des programmes de la campagne électorale», a-t-il indiqué.

Rappelons que pour ce rendez-vous électoral du 27 novembre courant, 22.325 dossiers de candidature aux Assemblées Populaires Communales (APC) et 1.158 dossiers de candidature aux Assemblées Populaires de Wilayas (APW) ont été retirés. «Le nombre des formulaires de souscription de signatures individuelles pour les APC et APW a atteint les 13.698.013. L'Anie a reçu 1.100.634 dossiers, dont 66% ont été acceptés (727.938 candidatures)», a-t-il dit faisant remarquer que 34% des dossiers ont été rejetés pour diverses raisons, soit 371.101 candidatures», avait révélé le président l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie), Mohamed Charfi.

Rabah Mokhtari

Voir sur Internet
www.lnr.dz.com

REPÈRE

Cour constitutionnelle

Le Président Tebboune reçoit les membres pour leur prise de fonction

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a reçu, ce lundi, lors d'une cérémonie au Palais du Peuple à Alger, le président et les membres de la Cour constitutionnelle à l'occasion de leur prise de fonction.

La cérémonie s'est déroulée en présence du président du Conseil de la Nation, Salah Goudjil, du président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Brahim Boughali, du Premier ministre, ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane, de l'ancien président du Conseil constitutionnel, Kamel Feniche, du chef d'Etat-Major de l'Armée nationale populaire, le Général de Corps d'Armée Saïd Chanegriha, du ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Abderrachid Tabi, de membres du Gouvernement, des Conseillers du président de la République et de hauts responsables. A cette occasion, le président de la République a salué les anciens président et membres du Conseil constitutionnel et le président et les membres de la Cour constitutionnelle. Le président et les membres de la nouvelle Cour constitutionnelle ont ensuite rejoint le Président Tebboune pour la photo de famille. Le président et les membres de la Cour constitutionnelle avaient prêté serment, jeudi dernier, au siège de la Cour suprême au lendemain de la signature par le président de la République des décrets présidentiels portant composition de la Cour constitutionnelle, conformément aux articles 91 alinéa 7, 186 et 188 de la Constitution. La Cour constitutionnelle est composée de membres nommés par le président de la République, à savoir Omar Belhadj (président), Leïla Aslaoui, Bahri Saadallah et Mesbah Menas, de membres élus, à savoir Djilali Miloudi de la Cour suprême et Amal Eddine Boulouar du Conseil d'Etat, ainsi que des professeurs de Droit constitutionnel Fatiha Benabbou, Abdelouahed Khrif, Abbas Ammar, Abdelhafidh Ous-soukine, Omar Bouadi et Mohamed Boufertat. Le président de la Cour constitutionnelle est désigné pour un mandat unique de six (6) ans. Les autres membres remplissent un mandat unique de six (6) ans et sont renouvelés par moitié tous les trois (3) ans. Selon l'article 186 de la Constitution, la Cour constitutionnelle est composée de douze (12) membres: quatre (4) désignés par le président de la République, dont le président de la Cour, un (1) élu par la Cour suprême parmi ses membres, un (1) élu par le Conseil d'Etat parmi ses membres, et six (6) élus au suffrage parmi les professeurs de droit constitutionnel. Le président de la République détermine les conditions et les modalités d'élection de ces membres. La Cour constitutionnelle est, aux termes de l'article 185 de la Constitution, une institution indépendante chargée d'assurer le respect de la Constitution. Elle est l'organe régulateur du fonctionnement des institutions et de l'activité des pouvoirs publics. Parmi ses attributions, figure l'examen des recours relatifs aux résultats provisoires des élections présidentielles, des élections législatives et du référendum et proclame les résultats définitifs de toutes ces opérations. De même qu'elle peut être «saisie d'une exception d'inconstitutionnalité sur renvoi de la Cour suprême ou du Conseil d'Etat».

Grève dans l'Education

Les élèves, éternels otages

A quelle logique obéit la grève lancée par le Conseil national autonome du personnel enseignant du secteur de l'éducation, Cnapest ? La grève cyclique lancée durant les deux jours passés (dimanche et lundi) n'a pas eu d'échos au niveau des établissements scolaires, selon les constats sur le terrain et aussi les chiffres communiqués par le ministère.



■ Une mobilisation faible qui illustre la non-conviction par la majorité du personnel de l'Education quant au caractère légitime de la grève. (Photo : D.R)

Dans le cycle primaire, le taux de suivi de la grève cyclique durant le premier jour a atteint, selon le ministère de tutelle, 0,1%, alors qu'au niveau moyen le taux était de 0,7% et enfin pour le secondaire a atteint 3,6%, en somme le taux de la grève cyclique a atteint 1,1%.

Hier, et au deuxième jour de la grève du Cnapest le taux de participation à la grève et d'après le ministère de l'Education, est de 0,2% pour le primaire, 1% pour le moyen et 2,6 pour le secondaire. Le taux pour les paliers est de 2,1%. Une mobilisation faible qui illustre la non-conviction par la majorité du personnel de l'Education quant au caractère légitime de la grève. Pas obligatoirement illégitime côté juridique, mais surtout pour ce qui est de l'opportunité du moment choisi pour la grève. Celle-ci a eu lieu tandis que les élèves sont en plein examen

que la grève pourrait perturber. La grève a été maintenue par le Cnapest tandis que le président de la République Abdelmadjid Tebboune avait ordonné le 3 novembre passé de baisser les impôts sur le revenu, IRG, ce qui permet la revalorisation des salaires des enseignants.

Selon le Président Tebboune, «l'année à venir verra une amélioration des indicateurs de performance de l'économie nationale, grâce aux réformes et aux mesures de relance qui ont été prises». Il a, à l'occasion, souligné la nécessité de prendre toutes les mesures pour préserver le pouvoir d'achat des citoyens. Une initiative à applaudir dans une conjoncture caractérisée, certes, par la détérioration du pouvoir d'achat, comme le précise le Cna-

pest. Le droit à la grève est garanti par la Constitution, et la revendication de l'amélioration des conditions sociales est légitime pour les travailleurs, dont ceux de l'Education. Cependant, la scolarisation des élèves doit être une des préoccupations de ceux qui militent pour la grève. On ne peut parler du droit du personnel de l'Education aux dépens de celui des élèves. La conjoncture économique du pays, notamment avec la Covid 19, requiert la participation de tous, travailleurs et Etat, au dialogue et concessions, et non à faire des élèves les éternels otages. Un précepte auquel la majorité du personnel de l'Education qui a choisi la non-participation à la grève. Choix judicieux et de la raison. Pour rappel, le Conseil national autonome du

personnel enseignant du secteur ternaire, a annoncé, pour sa part, la reprise de la grève cyclique de deux jours, dimanche 21 et lundi 22 novembre. Dans un communiqué publié le 11 novembre dernier, le Cnapest avait précisé le maintien de ses revendications en soulignant l'impact de la terrible baisse du pouvoir d'achat et la gravité de la situation sociale actuelle, et au vu des résultats d'une rentrée scolaire complexe dans tous les domaines qui ont pesé sur le professeur. Pour rappel, la décision a été prise lors de la réunion du Conseil national qui s'est tenue les 15 et 16 octobre 2021 au Lycée Frantz Fanon à Boumerdes. «Après une discussion sérieuse, profonde et responsable, le Conseil appelle à une amélioration du pouvoir d'achat, qui connaît une dangereuse et une baisse sans précédent, qui nécessite d'augmenter les salaires du professeur en fonction de l'amélioration de sa situation sociale, et de le rendre économiquement et socialement à l'aise», précise le Cnapest. En autres revendications, soulevées, le Conseil exige que le dossier du logement du professeur soit prioritaire comme moyen fondamental et nécessaire pour assurer sa stabilité et la bonne exécution de ses nobles fonctions, tout en adhérant aux demandes soulevées et liées aux dossiers de retraite, de services sociaux, de médecine du travail, et la mise à jour de la subvention compensatoire de la région.

Sofiane Abi

BRÈVE

Covid-19

«Le retour au confinement n'est pas à l'ordre du jour»

Le retour au confinement suite à la hausse, une nouvelle fois, des cas de contamination au Covid-19 n'est pas à l'ordre du jour. Selon le Comité scientifique d'évaluation et de suivi de la pandémie, le nombre de cas est certainement en hausse mais il n'impose pas un retour immédiat au confinement. Dans des déclarations à la presse hier à Alger, le porte-parole du Comité, Djamel Fourar, a affirmé que l'Algérie «vit dans un état stable par rapport à la pandémie, où nous n'avons pas encore franchi le seuil des 150 cas de contamination». Il souligne qu'un «retour au confinement est actuellement exclu, d'autant qu'on ne sait pas encore, quelle sera la puissance de la quatrième vague». Le Dr Fourar avait, par ailleurs, souligné que si le taux de vaccination n'augmente pas ces jours-ci, nous atteindrons la quatrième vague. Il a souligné que la situation sanitaire est actuellement stable et que le taux de vaccination a beaucoup diminué. Il a noté, dans ce sillage, «qu'une fois la situation stabilisée, une grande réticence à se vacciner a été enregistrée». Selon lui, 5 millions de personnes ont reçu les deux doses du vaccin contre le virus Coronavirus, soit 25% du groupe ciblé.

R.Z.

Sellal, Hamel, les frères Benhamadi, Melzi et les walis

Les audiences en appel relancent les procès de corruption

Les procès en appel des affaires de corruption ont été relancés en ce mois de novembre, où beaucoup d'anciens hauts responsables de l'Etat et autres hommes d'affaire ont reçus de lourdes peines de prison. C'est le cas de l'ancien Premier ministre, Abdelmalek Sellal, ce dernier a comparu hier, devant le Procureur de la République près le Pôle pénal économique et financier du tribunal de Sidi M'Hamed à Alger, pour des affaires de corruption. Le Procureur de la République a écopé hier d'une peine de sept ans de prison ferme et une amende d'un million DA à l'encontre de l'ancien Premier ministre, Abdelmalek Sellal, impliqué dans une affaire liée à la corruption dans la wilaya de Béjaïa pour «abus de fonction et octroi d'indus avantages». Une peine de trois ans de prison ferme et une amende de 100.000 DA a également été requise à l'encontre de son directeur de Cabinet, Mustapha Rahiel, de l'ancien wali de Béjaïa, Ouled Salah Zitouni et de l'ancien Secrétaire général de la wilaya ainsi que de l'homme d'affaires Laâlaoui Mahmoud. Par ailleurs, l'ex-Directeur général de la sûreté nationale (DGSN) a, à son tour, comparu le 14 novembre passé devant la première Chambre pénale de la Cour d'Alger, dans le cadre du procès en appel qui a été reprogrammé après l'appel de la Cour suprême

dans les verdicts prononcés par la Cour d'Alger en août 2020. Le Procureur de la République lui a requis une peine de 16 ans de prison ferme et une amende de 8 millions de centimes. L'ancien directeur général de la DGSN n'était pas seul à être impliqué dans cette affaire puisque ces fils, au nombre de trois, sont également inclus dans cette affaire de corruption. Le Procureur a également requis une peine de 12 ans de prison ferme contre ses trois fils, Ameyar, Chafik et Mourad, 3 ans contre sa fille Chahinez, ainsi que la confirmation du jugement contre son épouse, Anani Salima. La famille Hamel est poursuivie pour blanchiment d'argent, enrichissement illicite et enfin obtention d'assiettes foncières par des moyens illégaux. Dans la même affaire, l'ex-directeur général de l'Office de promotion et de gestion immobilière, Mohamed Rehaïmia a écopé d'une peine de cinq ans de prison ferme, et de deux ans de prison ferme assortis d'une amende de deux millions DA à l'encontre des deux anciens walis d'Oran Abdelmalek Boudiaf et Abdelghani Zaalane. La même peine a été requise à l'encontre des deux anciens walis de Tlemcen et Tispasa, respectivement Bensebane Zoubir et Ghellaï Moussa. Le 15 novembre passé, les frères Benhamadi du Groupe Condor sont, à leurs tours, comparus devant le pôle pénal spécialisé dans les

crimes financiers et économiques du tribunal de Sidi M'hamed (Alger) pour «blanchiment d'argent et dilapidation de deniers publics, incitation d'agents publics à exploiter leur influence pour l'obtention d'indus avantages, et financement occulte de partis politiques». Le juge a entamé l'audience par l'audition des accusés dans l'affaire de l'usine GB Pharma, une des filiales dudit Groupe qui devait être implantée à Sidi Abdallah (Alger-Ouest). Abderrahmane Benhamadi, premier accusé à être auditionné dans ce procès, a nié toutes les charges retenues contre lui. A son tour, l'ancien ministre des Sports, Mohamed Hattab, a comparu le 15 novembre passé devant le pôle pénal économique et financier du tribunal de Sidi M'hamed dans le cadre d'une affaire de corruption, l'ex-ministre est poursuivi pour dilapidation de deniers public, abus de fonction et octroi d'avantages indus lorsqu'il était wali de Mostaganem. Un autre procès en appel a été ouvert le 14 novembre dernier à la Cour d'Alger, cette fois, il s'agit de l'ancien directeur de la résidence d'Etat «Sahel» Hamid Melzi et ses co-accusés. Le procès en appel des jugements de première instance prononcés contre l'ancien directeur de la résidence d'Etat «Sahel», et ses co-accusés, a été reporté au 28 novembre pour absence de la défense.

JEUNES

Crédits ANSEJ

Le Chef de l'Etat donne une chance aux jeunes en difficulté

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a donné lors de la réunion du Conseil des ministres des instructions portant exemption des jeunes, en difficulté ayant bénéficié de crédits de soutien à l'emploi, des poursuites judiciaires, d'après ce qui a été indiqué dans un communiqué rapportant les décisions du Conseil des ministres tenu dimanche à Alger.

«Le président de la République a donné des instructions pour accorder une chance aux jeunes en difficulté, ayant bénéficié de crédits de soutien à l'emploi, en les exemptant des poursuites judiciaires tout en adoptant une approche économique en matière de traitement selon un échéancier de remboursement des dettes», a précisé la même source.

Il a également ordonné d'«unifier la gestion de l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (Anade), de l'Agence nationale de gestion de micro-crédit (Anagem) et de la Caisse nationale d'assurance chômage (Cnac) en les plaçant sous la tutelle du ministère délégué auprès du Premier ministre, chargé de la Micro-entreprise, dans un délai ne dépassant pas un mois», a-t-on révélé dans le même communiqué. Le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la Micro-entreprise a été chargé de présenter un recensement périodique semestriel concernant le nombre des postes d'emploi créés, ajoute le communiqué. Par ailleurs, le Chef de l'Etat a, par la même occasion, ordonné la régularisation de la situation des entreprises économiques privées productives réalisées sur des terrains agricoles.

En effet, le Président Tebboune a donné des instructions pour «régulariser la situation des entreprises économiques privées productives réalisées sur des terrains agricoles en leur délivrant des permis de construire». Il a également ordonné de «conférer une formule commerciale et économique au guichet unique consacré à la régularisation des dossiers d'investissement à l'avenir», chargeant le Médiateur de la République de «la prise en charge des préoccupations des industriels dont les projets sont en suspens pour des raisons bureaucratiques remontant à la gestion de la période précédente». Le président de la République a également salué les efforts consentis dans le secteur de l'industrie dont les indicateurs positifs commencent à se manifester. M. Tebboune a chargé le directeur de Cabinet de la Présidence de la République d'évaluer les décisions émanant du Conseil des ministres déjà mises en œuvre et d'assurer le suivi de celles non encore exécutées, selon le communiqué.

Djamila Sai

■ Constructions du gazoduc transsaharien, de ports et d'autoroutes...

La coopération entre Alger et Abuja est au beau fixe

Le gazoduc transsaharien, appelé également le gazoduc Nigal représente un enjeu de taille pour l'Algérie et le Nigeria. Ce méga projet génère de nombreux défis pour le secteur énergétique et les deux partenaires.

Il importe aussi d'apporter des réponses concrètes aux principaux clients européens et au marché africain qui traverse depuis des années une grave crise énergétique. Ce gazoduc a été conçu, initialement, pour enrayer cette crise et redynamiser par conséquent les relations économiques entre les deux pays partenaires et les autres pays africains, en profitant de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Une opportunité aussi pour le Nigeria pour valoriser son gaz. Revenant sur l'importance du gazoduc Nigal dont la réalisation est à la traîne depuis plus de dix ans à cause du manque de financement, l'ambassadeur du Nigeria à Alger, Mohammed Mabdul a affirmé, avant-hier, que «c'est un projet très important qui générerait beaucoup d'argent à la fois pour le Nigeria et les autres pays qui y participent».

Concernant le niveau de mise en œuvre du projet TSGP, l'ambassadeur a indiqué que «la réalisation du tronçon traversant le Nigeria avance très vite et dès qu'il atteindra Kano (région frontalière avec le Niger) il sera connecté à la frontière nigérienne et de là passera vers l'Algérie». Le choix de l'Algérie comme partenaire n'est pas fortuit a fait savoir substantiellement le diplomate nigérian qui a mis en avant l'expérience algérienne dans le secteur et sa connaissance du marché européen, étant l'un des fournis-



■ L'Italie est actuellement approvisionnée via le gazoduc TransMed, tandis que le Medgaz assure la totalité de l'approvisionnement en GN de l'Espagne. (Ph. : DR)

seurs majeurs en gaz naturel des pays européens.

En effet, l'Algérie exporte le gaz naturel vers plusieurs pays européens via trois gazoducs avant d'annoncer la fermeture officielle du Gazoduc Gaz Maghreb Europe (GME), traversant le Maroc pour alimenter la péninsule ibérique (Espagne, Portugal).

L'Italie est actuellement approvisionnée via le gazoduc Trans-Med (trans-méditerranéen), tandis que le Medgaz assure depuis la fermeture du GME la totalité de l'approvisionnement en GN de l'Espagne. Pour renforcer ses exportations du gaz vers l'Europe, l'Algérie a insisté sur la réalisation accélérée du Gazoduc transsaharien et préserver sa position de fournisseur de gaz de l'Europe. Maintenir un certain pôle position, en dépit des critiques et des attaques récurrentes de ses détracteurs. Le Nigeria, de son côté, espère profiter de cette opportunité pour renforcer ses exportations de GN et surtout pour générer de la devise. Idem pour l'Algérie. Certes, la question des droits de passage ou de royalties

n'est pas à l'ordre du jour. L'urgence pour les deux pays actuellement est de montrer concrètement ce projet, à la traîne depuis des années.

Dans sa déclaration au quotidien nigérian "Punch", l'ambassadeur a assuré que «l'avantage économique du projet de Gazoduc Trans-Saharan Gas-Pipeline (TSGP), reliant le Nigeria à l'Europe via l'Algérie, sera énorme pour toutes les parties concernées», mettant en perspective les capacités de production de gaz et les réserves «inexploitées» qui s'élèvent à des dizaines de milliards de mètres cubes. «Le Nigeria pourrait fournir à travers ce Gazoduc 30 milliards m³ de gaz par an et les réserves de gaz au Nigeria sont quasi-illimitées», a-t-il indiqué.

Pour M. Mabdul, l'expérience algérienne dans ce secteur ne sera que bénéfique, évoquant «les capacités dont dispose l'Algérie en matière de transport et de liquéfaction du gaz». Ce qui permettrait de valoriser le gaz nigérian. «A l'heure actuelle, l'Algérie fournit une bonne partie des besoins

en gaz de la plupart des pays européens. Elle dispose d'un réseau de gazoducs de plus de 2.000 km. Son principal gisement de gaz, Hassi R'mel, possède la quatrième plus grande réserve de gaz au monde», a-t-il souligné, ajoutant que «grâce à son infrastructure gazière et son réseau de Gazoduc, l'Algérie est en mesure de connecter le champ gazier de Hassi R'mel à celui du Nigeria en passant par le Niger». Les deux pays entendent aussi relever les défis sécuritaires pour sécuriser les exportations de gaz d'ici 2027. Pour rappel, le gazoduc Nigal figurait parmi les projets majeurs envisagés par l'Algérie au côté de celui de Galsi. Dans son entretien, M. Mabdul a souligné le rôle important de l'Algérie dans le développement du commerce intra-africain, exprimant son souhait de voir «la concrétisation de lignes aériennes reliant Alger à Abuja et Lagos, pour faciliter les déplacements des communautés d'affaires des deux pays». Plusieurs autres projets sont au programme de la coopération bilatérale entre les deux pays dont celui «de câbles à fibre optique qui vise à renforcer la connectivité internet entre l'Afrique et l'Europe ainsi que le projet de la route transsaharienne de 9.900 km qui traverse également le Tchad et le Mali, a atteint un taux d'achèvement d'environ 90 %», a-t-il fait savoir, précisant que «la partie algérienne a terminé la sienne et n'attend que l'inauguration». Trois ports seront construits pour soutenir ce projet. «Il s'agit du port en eau profonde à Lagos, d'un port qui serait construit dans une ville côtière en Algérie et un troisième prévu à Gabès, en Tunisie».

Samira Takharboucht

SECTEUR INFORMEL

Le marché parallèle représente 50% de l'économie

Le secteur informel échappe toujours au radar de l'Etat

Une grande partie des actifs surtout des jeunes, travaille dans le secteur de l'informel. Dans un dernier rapport de la Banque mondiale (BM), la contribution de ce secteur à l'économie nationale avoisine les 50%, et représente 30% du Produit intérieur brut (PIB), alors qu'en Tunisie le taux s'élève entre 30 à 40% et touche particulièrement les jeunes. La situation s'est aggravée depuis le début de la crise sanitaire du Covid-19 qui a eu des répercussions visibles sur les jours de travail, le rendement des entreprises et surtout l'emploi. Plusieurs entreprises, travailleurs et jeunes diplômés se sont tournés vers les activités informelles. Le niveau d'informalité commerciale et financière a augmenté depuis le début de la crise sanitaire, en Algérie. Ce qui n'est pas nouveau. Le secteur informel s'est enraciné dans les pratiques économiques et financières algériennes depuis des décennies et continue de proliférer à cause du manque de contrôle, de rigueur réglementaire et juridique. Le e-commerce en Algérie prospère illégalement, faute de surveillance et de vide juridique, encourageant ainsi un grand nombre de micro, petite et moyenne entreprises (PME) à travailler clandestinement. Cette clandestinité fait coûter des dizaines de milliards de dollars à l'Etat qui peine à capter l'argent qui dort depuis des années.

Dans un entretien accordé aux médias nationaux récemment, le président de la République a cité un montant de 10.000 milliards de dinars qui circulent hors du circuit bancaire. Un chiffre estimatif, selon les experts et les institutions financières nationales et internationales à l'instar du Fonds monétaire international (FMI) et la BM qui appellent l'Algérie à sévir davantage pour légaliser cet argent et accélérer les réformes bancaires et financières pour plus de transparence et de contrôle des flux financiers. Encourager la modernisation du commerce et doter les commerçants de TPE. Un avis que partagent les experts qui insistent sur l'intensification de la concurrence économique et l'accélération des réformes économiques. Ces actions aideraient mieux l'Etat à contrôler les flux financiers et à banqueriser l'argent informel qui représente «50% du marché national». Un objectif très complexe car le secteur informel ne cesse d'évoluer et connaît un grand succès en Algérie. L'informel financier est d'autant plus important qu'auparavant avec la dévaluation de la valeur de la monnaie nationale. L'informel attire particulièrement les jeunes demandeurs d'emploi, les mineurs en perte scolaire et les travailleurs à faible revenu, notamment, dans les villes. Aujourd'hui, le nombre d'entreprises opérant hors les radars des pouvoirs publics a explosé. Certaines n'hésitent pas à employer même des réfugiés ou des migrants clandestins. Cette situation n'est pas nouvelle, mais avec la crise budgétaire que traverse le pays ces dernières années, l'informel ne fait qu'enfoncer davantage dans le rouge l'économie nationale qui souffre de plusieurs dysfonctionnements structurels, dont les inégalités, la corruption, la désindustrialisation...

Samira Tk

■ La dernière note d'information de la BM

L'envoi de fonds de la diaspora algérienne devrait atteindre 1,8 milliard de dollars en 2021

Les transferts de fonds de la diaspora algérienne restent moins importants que ceux effectués par les autres pays. Ils devraient s'établir à 1,8 milliard de dollars en 2021, et ce, d'après la dernière note d'information de la Banque mondiale portant sur les migrations et le développement.

Ces fonds qui constituent une source importante de revenus pour le pays devraient représenter, selon la même source, 1,1% du PIB algérien.

On constate ainsi que les envois de devises n'ont vraiment pas évolué comparés aux fonds transférés par les diasporas d'autres pays de la région, alors que la diaspora algérienne est importante en nombre.

En revanche, les envois de fonds vers les pays à revenu faible et intermédiaire devraient connaître, a souligné la Banque mondiale, une forte augmentation de 7,3 % et s'élever à 589 milliards de dollars en 2021. Elle confirme, dans ce sens, que la puissance des flux déjà observée en 2020, quand les remises migratoires n'ont baissé que de 1,7 % en dépit de la grave récession mondiale provoquée par pandémie de la Covid-19. Pour la deuxième année consécutive, les

transferts d'argent vers les pays à revenu faible et intermédiaire (hors Chine) devraient excéder la somme des investissements directs étrangers (IDE) et de l'aide publique au développement (APD), estime le BM. Elle a ajouté que ce constat souligne «l'importance de ces flux, qui constituent une véritable bouée de sauvetage en permettant aux ménages de financer des produits essentiels tels que la nourriture, la santé et l'éducation pendant les périodes de difficultés économiques dans les pays d'origine des migrants».

Les envois de fonds vers les pays en développement de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord devraient avoir augmenté d'environ 9,7 % en 2021 pour atteindre 62 milliards de dollars. Et ce, grâce au retour à la croissance dans les pays d'accueil de l'Union européenne (France et Espagne notamment) et à la flambée des prix mondiaux du pétrole qui a eu un impact positif sur les pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG).

Quant aux envois de fonds vers le Maghreb, ils devraient faire un bond de 15,2 % du fait de la croissance de la zone euro, selon le document. Les remises migratoires ont largement complété les programmes gouverne-

mentaux de transferts monétaires pour aider les familles souffrant de précarité économique pendant la crise de la Covid-19.

«Faciliter ces envois de fonds pour soulager les budgets des ménages mis à rude épreuve devrait être un élément clé des politiques nationales visant à soutenir un redressement global après la pandémie», fait observer Michal Rutkowski, directeur mondial Protection sociale et emploi à la Banque mondiale. La détermination des migrants à venir en aide à leur famille en cas de besoin est à l'origine de la forte progression des remises migratoires, de même que la reprise économique en Europe et aux Etats-Unis qui a été stimulée par les programmes de relance budgétaire et de soutien à l'emploi.

Pour rappel, les envois de fonds vers l'Algérie faits par la diaspora se sont chiffrés à 1,9 milliard en 2018 contre 2 milliards transférés en 2017, selon le rapport de la Banque mondiale sur les migrations et le développement publié à Washington. De 2013 à 2017, les envois de fonds vers l'Algérie se sont stabilisés autour de 2 mds de dollars, selon des données déjà diffusées par la BM.

Manel Z.

INFO EXPRESS

**Illizi
El-Bakri Ghouma nouvel
Amenokal des Touaregs
du Tassili N'Ajjer**

Le nouvel Amenokal des Touaregs du Tassili N'Ajjer, El-Bakri Ghouma, a été plébiscité lundi à Illizi en remplacement de son père le Moudjahid Hadj Brahim Ghouma décédé le mois dernier. La cérémonie s'est déroulée au domicile du nouvel Amenokal, en présence des ministres de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire, et des Moudjahidine et des Ayants droit, MM. Kamal Beldjoud et Laïd Rebigua, ainsi que les autorités locales civiles et militaires et des notables des Touaregs du Tassili N'Ajjer. Intervenant à cette occasion, le ministre de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire a indiqué que "le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a décidé la dénomination de l'aéroport Takhmelt d'Illizi au nom du défunt Moudjahid Brahim Ghouma, en hommage à sa mémoire et en reconnaissance à sa contribution à la lutte de libération du joug colonial et à l'édification du pays".

Il a convié le nouvel Amenokal El-Bakri Ghouma à poursuivre sur la voie de son père, d'être à son image et d'être le digne héritier de sa sagesse. "Votre plébiscite par les tribus touarègues, avec tous leurs prolongements à l'intérieur et l'extérieur du pays, confirme votre personnalité fédératrice pour le renforcement du front intérieur en vue de faire face à d'éventuels menaces.

APS

Affaire CNDPII

Le verdict est tombé

Le tribunal d'Hussein Dey a prononcé dans l'affaire du CNDPII, qui est sous tutelle du ministère de la Communication, à l'encontre de son directeur, une année de prison ferme et six mois de prison ferme contre deux membres de la commission des marchés, et six mois de prison avec sursis pour deux membres de la même commission.

Le fournisseur a également écopé d'une année de prison ferme, et l'ancien directeur de l'administration de six mois de prison ferme. Les accusés sont poursuivis pour «octroi d'indus privilèges, passation de contrats contraire à la réglementation des marchés publics et abus de confiance et de pouvoir». L'affaire concerne la réalisation en 2014 par le CNDPII de supports en plexiglas pour un montant de plus de 17 millions de dinars et d'un autre achat auprès



du même fournisseur d'un montant d'un peu plus de 17 millions de dinars également. Ces achats de trente-quatre millions de dinars seraient contraires au code des marchés publics qui oblige les ges-

tionnaires à se plier à cette procédure au-delà d'un montant de 800.000 dinars. Ces faits remontent à 2014 avant qu'un nouveau texte régissant les marchés publics ne soit adopté en 2015.

INFO EXPRESS

ARPCE

Assignation de fréquences supplémentaires aux trois opérateurs mobiles

Des fréquences supplémentaires dans la bande E-GSM ont été assignées aux trois opérateurs de la téléphonie mobile ATM (Mobilis), OTA (Djezzy) et WTA (Ooredoo), a annoncé, avant-hier, l'Autorité de régulation de la Poste et des communications électroniques (ARPCE) dans un communiqué. «Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de service des réseaux de la téléphonie mobile, l'ARPT a procédé, ce jour le 21 novembre 2021, à l'assignation de fréquences supplémentaires dans la bande E-GSM (880-890/925-935 MHz) aux trois opérateurs (Mobilis, Djezzy et Ooredoo)», précise le communiqué. L'ARPCE «poursuivra ses efforts en matière de planification et d'assignation de fréquences, et ce pour offrir la meilleure qualité de service aux usagers», assure la même source.

Escroquerie via internet

Démantèlement d'un réseau criminel international

Les services de la Gendarmerie nationale de la wilaya d'Oran ont réussi à démanteler un réseau criminel international composé de trois individus spécialisés dans l'escroquerie via internet et les réseaux sociaux, a-t-on appris dimanche auprès de ce corps de sécurité. Les membres de la section de recherche de la Gendarmerie nationale d'Oran ont, dans le cadre de la lutte contre la criminalité en tous genres, démantelé ce réseau criminel spécialisé dans l'escroquerie via internet et les réseaux sociaux, ainsi que dans

l'organisation de traversées clandestines par mer depuis le littoral de Aïn El Turck, selon la chargée de communication au groupement de la Gendarmerie nationale à Oran, capitaine Imane Loucif, lors de la présentation de l'affaire à la presse. Ce réseau est composé de trois individus, âgés de 30 à 40 ans, originaires des wilayas d'Alger et d'Oran, des repris de justice impliqués dans plusieurs affaires, notamment d'escroquerie, de faux et usage de faux, ainsi que la possession illégale d'armes. L'opération fait suite à une plainte

déposée par l'une des victimes d'escroquerie de ce réseau, ainsi qu'un vol de plus d'un million de dinars pour l'achat de graines dites «DRT Santa» dont l'huile est extraite pour la fabrication de certains médicaments et produits cosmétiques par les grands laboratoires. Après avoir accompli toutes les procédures réglementaires requises, un plan a été adopté par les membres de la section de recherche d'Oran, qui s'est soldé par l'arrestation des trois individus impliqués dans l'affaire.

Tiaret

Meriem Cherfi donne le coup d'envoi d'une caravane de prise en charge de la santé mentale des enfants

La déléguée nationale de l'Organe de protection de l'enfance, Meriem Cherfi a donné, dimanche à Tiaret, le coup d'envoi d'une caravane de prise en charge de la santé mentale des enfants, en présence du représentant du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) en Algérie, Aslem Boukhari. A cette occasion, Mme Cherfi a souligné que cette caravane sanitaire organisée sous le slogan «Promouvoir, soigner et protéger la santé mentale des enfants» dans le cadre de la Journée mondiale des droits de l'enfant célébrée le 20 novembre, avec la participation de médecins et de psychologues, sillonnera toutes les wilayas du pays à longueur d'année. La déléguée natio-

nale de l'organe de protection de l'enfance a déclaré que l'objectif de cette initiative est d'assurer une prise en charge des sanitaires des enfants atteints de maladies mentales dès leur plus jeune âge et de leur éviter des complications. Meriem Chorfi a affirmé que tous les efforts seront déployés pour assurer une bonne prise en charge sanitaire des enfants, annonçant, d'autre part, le lancement d'un riche programme de communication directe entre les spécialistes à travers une plateforme numérique qui entrera prochainement en service, assurant que cette plateforme numérique contribuera à épargner des déplacements aux spécialistes et à trouver des

solutions à distance et à offrir le meilleur dans le domaine de la santé mentale pour les enfants, en particulier à un âge précoce. Pour sa part, le représentant de l'UNICEF en Algérie a indiqué dans une déclaration à la presse qu'il y a du progrès tangible en Algérie en matière de protection de l'enfance, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation, déclarant «nous aspirons à relever les défis afin de réaliser le meilleur et nous demandons toujours plus, en coopération avec tous les organismes gouvernementaux, dont les ministères de la Santé, de la Solidarité et de l'Education et l'Organe national de la protection de l'enfance (ONPPE)».

Demande d'aide financière

Homme, sans revenu, handicapé, diabétique, marié, demande à toute âme charitable de lui venir en aide financièrement afin de lancer un petit projet (vendeur ambulant) pour pouvoir subvenir aux besoins de ses enfants.

*Allah Le Tout-Puissant
vous le rendra.*

MOB : 0782519683

Demande d'aide financière

Dame cancéreuse, démunie, demande à toute âme charitable de lui venir en aide (financière) afin d'effectuer des examens (échographie analyses, etc...).

MOB : 05 59 31 19 67.

Burkina Faso

Protestations contre un convoi militaire français



Depuis le 18 novembre à Kaya, la tension est montée d'un cran entre les manifestants et les soldats de l'armée française.

Selon l'AFP, au moins quatre personnes ont été blessées le 20 novembre. Au moins quatre personnes ont été blessées le 20 novembre à Kaya, principale ville du centre-nord du Burkina Faso, où des manifestants s'opposent depuis le 18 novembre au passage d'un important convoi logistique de l'armée française, en transit vers le Niger voisin, selon des sources locales et hospitalières reprises par l'AFP. «Ce matin, la tension est montée d'un cran entre les manifestants et les soldats de l'armée française qui ont passé la nuit sur un terrain vague. Alors que des manifestants tentaient de s'approcher du périmètre, des soldats ont procédé à des tirs de sommation», a expliqué à l'AFP une source locale jointe à Kaya, évoquant des blessés par balles. Quatre personnes blessées par balles ont été reçues aux services des urgences du centre hospitalier régional de Kaya. Un journal faisait état de son côté, au soir du 20 novembre, «de trois blessés suite au tirs de sommation», précisant que l'un d'eux a «reçu une balle dans la joue». L'AFP n'a pu déterminer l'origine des balles, les soldats français et burkinabé ayant tous effectué des tirs de sommation pour disperser les manifestants selon des

À KAYA, PRINCIPALE VILLE DU CENTRE-NORD DU BURKINA FASO, DES MANIFESTANTS S'OPPOSENT DEPUIS LE 18 NOVEMBRE AU PASSAGE D'UN IMPORTANT CONVOI LOGISTIQUE DE L'ARMÉE FRANÇAISE.

sources concordantes. «Un groupe de manifestants a tenté de découper le grillage pour rentrer dans l'emprise et les gendarmes burkinabé ont tiré des grenades lacrymogènes pour disperser la foule. Les soldats français ont effectué quelques tirs de sommation au-dessus de la foule», a rapporté une source de l'état-major français. «Il n'y a aucun blessé du fait de l'action des militaires français. Nous n'avons connais-

sance d'aucun blessé, même suite aux tirs de grenade lacrymogène», selon la même source qui assure que des négociations sont en cours entre les autorités burkinabé et les manifestants. En provenance de la Côte d'Ivoire et à destination du Niger, l'avancée du convoi logistique de l'armée française avait déjà été bloquée les 17 et 18 novembre par des manifestants à Bobo Dioulasso (ouest), puis dans la ca-

pitale Ouagadougou où les forces de sécurité burkinabé ont dû faire usage de gaz lacrymogènes pour disperser les manifestants. «Ce convoi d'une soixantaine de camions et d'une centaine de militaires français parti d'Abidjan se dirigeant vers Niamey puis Gao n'est pas un convoi pour transporter des armes aux djihadistes, comme on peut le lire sur des réseaux sociaux», a souligné l'état-major français.

Le Collectif des Algériens établis en France exprime son soutien aux militants sahraouis

Le Collectif citoyen de la communauté algérienne établie en France a exprimé dimanche son soutien aux militants sahraouis des droits de l'Homme dans les territoires occupés, dénonçant «les crimes d'Etat» commis par les autorités marocaines. Le collectif citoyen «rend un hommage appuyé aux militants sahraouis des droits de l'Homme dans les territoires occupés et leur transmet un message de solidarité, de soutien et de fraternité pour le combat qu'ils mènent avec courage (...) et détermination pour le respect des droits de l'Homme et pour le triomphe des justes revendications du peuple sahraoui, face à l'occupant marocain», a-t-il écrit dans un communiqué. Il a déploré l'insensibilité du Maroc face aux appels de la communauté internationale l'exhortant à mettre un terme à l'agression barbare et aux actes de tortures commis contre la militante sahraouie Sultana Khaya, assignée à résidence depuis novembre

2020. Saluant «le courage et la détermination» de la militante, le collectif a appelé l'Organisation des Nations unies à «agir d'urgence afin de mettre un terme à cette situation immorale de crimes d'Etat contre l'humanité commis en silence par les forces coloniales marocaines dans les territoires occupés du Sahara occidental». Il a également salué «l'attachement affiché du peuple sahraoui à l'unité nationale sacrée autour et sous l'égide du Front Polisario dans sa volonté de déterminer librement son avenir pour la liberté, la dignité et l'indépendance totale de la République arabe sahraouie démocratique, RASD». Le collectif a dénoncé, par ailleurs, la poursuite par le Maroc de sa politique d'occupation, d'exploitation illégale des richesses, de violations systématiques des droits de l'Homme et de répression dans les territoires du Sahara occidental.

Libye

Le Premier ministre par intérim Abdelhamid Dbeibah candidat à la présidentielle

À la veille de la clôture de dépôt de candidatures à l'élection présidentielle libyenne, le Premier ministre par intérim s'est à son tour déclaré candidat. Abdelhamid Dbeibah aura donc attendu le dernier moment une semaine après ses principaux concurrents.

Après Saif al-Islam Kadhafi ou l'ex-maréchal Khalifa Haftar, c'est une candidature controversée de plus à un mois de d'une élection toujours plus incertaine. Selon la loi électorale en vigueur en Libye, une candidature ne peut être acceptée que si le candidat a quitté les fonctions officielles qu'il occupait trois mois avant le scrutin. Premier ministre par intérim en exercice, Abdel-

hamid Dbeibah n'aurait pas pu selon ce texte, se porter candidat. Mais le chef du gouvernement a fait l'objet d'une motion de censure le 21 septembre dernier, votée par le Parlement de Tobrouk. Même s'il n'a pas quitté ses fonctions depuis, Dbeibah compte bien s'appuyer sur cette motion pour faire valoir son droit d'être candidat au yeux de la loi.

Tous les acteurs sont désormais réunis sur la ligne de départ, avec notamment à l'est Khalifa Haftar ex-chef de l'armée nationale libyenne, le chef du parlement Aguila Saleh et le fils de l'ancien dirigeant Saif al-Islam Kadhafi et à l'ouest Fatih Benchaga ex-ministre de l'intérieur et donc Abdelhamid Dbeibah.



Premier ministre libyen par intérim, Abdelhamid Dbeibah.

Frontière Polono-Bélarusse

Enterrement en Pologne d'un Yéménite, mort à la frontière avec le Bélarus

Sous un ciel bas, au milieu des champs et des bois de bouleau, quelques hommes de la petite communauté musulmane de la région polonaise de Bohoniki ont enterré dimanche un yéménite de 37 ans mort de froid et d'épuisement en tentant de rejoindre l'Union européenne depuis le Bélarus. Après une prière dans la vieille mosquée en bois de ce village située à une dizaine de kilomètres de la frontière polono-bélarusse, les hommes ont porté le cercueil jusqu'au cimetière, situé sur le versant d'une colline recouverte de pins. Mostafa Morched al-Rimi est alors inhumé, en présence de son frère et de l'ambassadeur du Yémen en Pologne. Sa tombe, fraîchement creusée, est située dans la même rangée que celles d'autres victimes de cette crise.

«C'est l'expression de notre respect et de notre solidarité avec cet homme décédé dans des conditions terribles. C'est une vraie catastrophe. C'est de la politique qui méprise les gens», affirme à l'AFP Ryszard Mozdabaïev, originaire de la péninsule ukrainienne de Crimée qu'il a fuie il y a huit ans. M. Mozdabaïev, qui réside dans la grande ville régionale Byalistok, à une cinquantaine de kilomètres de Bohoniki, est accompagné d'amis originaires de Crimée ou de Tchétchénie. La minuscule communauté musulmane locale - en majorité des descendants de Tatars dont la présence dans cette région du nord-ouest de la Pologne remonte au XIVe siècle - s'est engagée à organiser «de dignes cérémonies» à ceux ayant péri durant leurs tentatives de rejoindre l'Europe.

société

Lire pour se détendre, rire, pleurer, rêver et surtout développer ses capacités intellectuelles

Tels sont les objectifs et bienfaits de la lecture menée quotidiennement

A court terme, une bonne lecture nous permet de rompre avec le chrono de l'actualité et de rentrer dans un autre univers souvent fantastique où la vie se présente autrement, normalement tout ce qui rompt avec les habitudes est bon pour la santé morale de la personne. Le lecteur oublie en l'espace d'une lecture ses petits soucis qui l'empêchent de vivre sereinement parce qu'il rentre dans un autre monde avec un autre décor et où il n'a aucun rôle à part celui de voir des personnages agissant selon un processus choisi par l'auteur pour l'accomplissement d'actions, de faits et événements heureux ou malheureux devant déboucher sur un dénouement. La vie dans une œuvre romanesque s'inspire largement de la vie courante, y compris les livres de fiction qui nous font vivre des aventures jamais vécues mais que l'auteur narre si bien qu'on a l'illusion du réel alors que le décor, les personnages sont le fruit de l'imagination de l'auteur. Les livres d'aventures vécues ou fictives sont destinés à la détente ou au rire. Un peu de tout pour quelqu'un qui a le rire facile. Il y a des situations qui font vraiment rire aux éclats comme au théâtre, les situations burlesques, d'un comique extravagant suscitées par les personnages drôles ou qui font les pitres. Ils sont peints avec le plus grand soin pour faire revivre aux lecteurs les mêmes scènes de pitres pour amuser exactement dans le théâtre comique. Les mêmes histoires peuvent être racontées dans les bandes dessinées à l'intention du jeune public ; il s'agit des histoires illustrées où il y a l'image accompagnée de texte. Se détendre, rire, pleurer, rêver, tels sont les bienfaits de la lecture menée assidument, ces réactions naturelles agissent comme des thérapies bienfaites d'autant plus que celles-ci ont tendance à devenir étrangères à chacun, les occasions qui permettent le rire, pleurer, rêver et développer ses capacités intellectuelles se faisant de plus en plus rares.

Se détendre, rire, pleurer, rêver, thérapies bienfaites pour le lecteur assidu

Tels sont les bienfaits que tout le monde souhaite pour être en bonne santé. On est loin d'imaginer que la lecture quotidienne puisse nous les procurer mais à condition de pratiquer cette activité de manière assidue. Les pays anglosaxons, conscients de l'importance de la lecture obligent leurs enfants à lire quotidiennement parce que pédagogiquement, il est prouvé avec preuve à l'appui, que la lecture menée régulièrement offre des avantages immenses : elle développe sa capacité d'expression écrite et orales, elle consolide ses connaissances en orthographe, elle développe considérablement son niveau de culture générale. De plus le bon lecteur s'enrichit chaque jour de mots nouveaux, et de modèles de phrases nouveaux. La lecture, pour celui qui est souvent tendu, offre la possibilité d'oublier la tension du quotidien, elle nous permet de rentrer dans un autre monde plus accueillant où les personnages, quelquefois atypiques, vivent selon un autre rythme avec d'autres habitudes. Parfois, l'auteur nous présente des si-



Lire au quotidien est un acte déterminant pour qui l'accomplit régulièrement et qui en tire d'énormes bénéfices. On ne peut pas imaginer ce que lire intelligemment représente comme bienfaits à court et à long terme.

tuations dramatiques à multiples rebondissements et dont on attend le dénouement qui tarde à venir. Il y a des écrivains experts en matière de narration. Ils racontent des tranches de vie amusantes, dans leur livre à lecture linéaire, ils savent greffer des petites histoires drôles qui font rire et donnent envie de terminer la lecture du livre, une manière d'appâter les lecteurs, surtout lorsque ceux-ci par paresse, trouvent toujours à redire sur le texte, même si celui-ci est agréable pour d'autres lecteurs. Les mauvais lecteurs, oublieux des multiples avantages qu'offre un texte bien écrit, trouvent la lecture fastidieuse. Les bons auteurs pensent à toutes les catégories de lecteurs pour faire des ouvrages amusants même s'ils traitent de thème demandant beaucoup de sérieux du côté lecteurs dont certains ne sont pas accommodants, leurs récits qui demandent de l'attention, est enrichi par de petites histoires amusantes pour servir d'éclairage à quelque moment crucial du récit romanesque et pour mieux intéresser les lecteurs. Dans les situations dramatiques, les bons auteurs savent associer les lecteurs aux malheurs qui frappent les acteurs en donnant l'impression d'assister à des situations véridiques qui donnent aux plus sensibles l'envie de pleurer ou d'en rire. La lecture pour se détendre ne doit avoir de contrainte au risque de gâcher la lecture même la lecture d'un texte bien écrit. On doit proposer à la lecture une diversité de textes pour satisfaire tout le lectorat qui cherche à s'évader, à se détendre et surtout à rire pour se détendre par tous les moyens possibles et surtout rêver c'est-à-dire avoir la sensation d'être dans un autre monde en vue d'une plus longue évasion possible s'il offre tout ce que nous aimons.

Pour développer les capacités intellectuelles

La lecture est le meilleur moyen de dé-

velopper l'intelligence, la mémoire, la pensée et la réflexion en général, capacités intellectuelles capitales pour tous ceux qui en ont besoin afin de réussir leur vie professionnelle et dans n'importe quel domaine. On a dit à maintes reprises que le verbe «Lire» est composée de cinq lettres qui renvoient chacune à une activité en lien avec la lecture et pour montrer que le langage est un domaine important de l'apprentissage. La première lettre évoque «le langage», on lit dans une forme de langage pour comprendre les images représentant la deuxième lettre, ces images dont, il faut comprendre le contenu important pour la compréhension du texte qu'on lit, en raisonnant, troisième lettre, il faut raisonner dans son esprit à mesure qu'on lit, le tout pour converger à la lettre finale «e» qui signifie écrit, comprendre l'écrit qu'on lit moyennant une méthode. Lorsqu'on comprend tout ce que l'on lit, cela veut dire qu'on est sur la bonne voie, qu'on a la capacité de comprendre tous les messages qui nous viennent de partout et de donner une réponse conforme au contenu, qu'on a la capacité d'écrire pour répondre à quiconque demande quelque chose. Lorsqu'on lit régulièrement, on finit par retenir toutes les affinités de langue et on est à l'aise dans la langue.

Les difficultés de langage est un handicap sérieux pour quiconque a besoin de s'expliquer pour défendre ses intérêts en s'efforçant d'avoir le dessus avec argument à l'appui. Lorsqu'aux difficultés langagières s'ajoutent les problèmes de timidité qui font perdre les pédales dès qu'on est devant un nombreux public, c'est la pire des situations, on perd tous ses atouts et on part bredouille. Et la lecture est une véritable thérapie lorsqu'elle est pratiquée quotidiennement, ne serait-ce une demi heure chaque jour en essayant d'en faire une habitude saine.

On acquiert la maîtrise de la langue d'autant plus facilement qu'on a de bonnes capacités de mémorisation, cela veut dire qu'on finit par se familiariser avec les tournures de phrases dont on a besoin pour bien parler oralement et par écrit, ainsi qu'avec les affinités de la langue en retenant les différentes formes d'expressions nécessaires pour être à l'aise face à des écrivains au style ambigu. Et lorsque l'habitude de lire est bien installée, on devient plus attentif aux moindres petits détails qui en disent plus long qu'on ne le pense. En lisant on apprend à éduquer son regard pour s'astreindre à de bonnes habitudes de prospection du texte qu'on et commence à s'intéresser au moindre petit détail qui peut être très important pour le sens. Mais, en réalité c'est toute la personne du lecteur qui apprend à s'éduquer au fur et à mesure qu'elle progresse dans ses manières d'aborder un texte. Et plus on lit des livres plus on apprend à améliorer sa stratégie d'analyse pour arriver à mieux comprendre et plus on arrive à comprendre les livres, plus on les découvre et plus on aime la lecture qui ne prend en réalité qu'un infime partie de son temps que préfèrent gaspiller comme ceux qui lisent jamais. On apprend à mieux vivre en s'inspirant de la vie des autres. Il y a des personnages atypiques qui nous incitent à vivre autrement et inévitablement chaque expérience des autres modifie notre comportement. Ainsi, au fur et à mesure, on apprend à devenir meilleur en adoptant les qualités morales des autres tout en s'enrichissant de l'originalité du style de chacun des auteurs. On voit bien que la lecture est une vraie école qui nous apprend à être patient pour lire, à assimiler le meilleur de chaque ouvrage qu'on lit, que le progrès ne vient qu'après un dur labeur.

Boumediene Abed

INFO EXPRESS

Annaba Meeting du président du parti El Fedjr El Djadid au théâtre régional

Le président du parti El Fedjr El Djadid, Tahar Benbaibèche, a animé un meeting au théâtre régional d'Annaba, samedi 20 novembre 2021, affirmant que la participation de sa formation est motivée par les grandes ambitions de son parti pour un développement sérieux du pays malgré les nombreuses difficultés qui frappent presque tous les secteurs. Le parti El Fedjr El Djadid est actuellement existant dans presque toutes les wilayas en présentant des listes intègres de candidats pour les APW et APC à travers de nombreuses régions de notre Etat aux fins d'une participation aux échéances électorales du 27 novembre prochain. Celles-ci vont donner des chances aux citoyens de contribuer d'une manière générale à lancer un réel processus de développement socio-économique au niveau local et national. Durant son meeting, Benbaibèche a souligné qu'il est nécessaire d'attribuer aux futurs élus locaux les prérogatives larges pour qu'ils puissent ramener un développement afin de rendre le climat de confiance et d'espoir entre le peuple et l'Etat. « Il faut désormais effectuer des élections transparentes pour réaliser un véritable processus de développement et surmonter toutes les contraintes bureaucratiques et administratives héritées du passé », a-t-il précisé. « J'ai toujours revendiqué des prérogatives pour les élus des municipalités qui représentent les citoyens dans chaque région du pays. Pour balayer les corrupteurs, les mafieux, les malhonnêtes «el issaba» en générale, qui sévit encore, il faut que les gens votent pour le changement radical.

JSM Tiaret

Le wali au chevet du club

Dans le but de mettre fin aux difficultés financières qui secouent le club phare de Tiaret, en ce début de saison et surtout après la récente et soudaine démission du collectif des dirigeants à leur tête Soufiane Boumediène à un instant avant le coup d'envoi du championnat, ce coup dur a poussé le wali de Tiaret à désigner un directoire composé de figures de proue, un ex-administrateur, Adda Maldi et l'ex-international Banus Med.

Pour éviter le forfait, le nouveau staff a réussi à faire appel à Belatoui et le recrutement d'un groupe de joueurs du terroir. Au cours des quatre rencontres, la JSM Tiaret a raflé un demi-point par match, soit deux points au compteur, ce résultat n'a pas laissé les autorités locales les bras croisés vu que la situation du club chavire comme un bateau fou. Une visite guidée au stade lors des entraînements présidée par le wali Deramchi Med Amine, consacrée essentiellement aux moyens à apporter pour permettre au club de sortir de cette crise a été tenue, et d'une seule phrase dira le wali : « Je suis l'Etat, je vous accorde tout mais j'exige des résultats », avant d'ajouter : « Demain face à Khemis Miliana, il faut rafler les trois points à domicile ». Lors de son intervention, le



wali a ajouté que « tous les moyens ont été mis à la disposition du club et un matelas financier versé à la caisse dont l'objectif de voir l'équipe phare de Sidi Khaled à la tête du peloton. D'emblée, le chef de l'exécutif a rappelé que l'équipe phare de Tiaret qui se débat dans un passé dans d'énormes problèmes, ma décision de mettre de l'ordre et redonner à cette équipe son vrai statut et ses couleurs. «Ezzerga» qui est appelée à jouer sur tous les fronts, «mérite d'être accompagnée et assistée financièrement par tout le monde». Tout en considérant que servir JSM Tiaret est un devoir,

à cette occasion, il faut saluer les fans et les supporters, une galerie qui compte des milliers d'amoureux qui ont le droit d'accompagner et d'encourager ces jeunots qui jouent pour les couleurs locales. Aussi, nous avons demandé à l'APW et à l'APC du chef-lieu de wilaya pour qu'ils approuvent dans les plus brefs délais les subventions et c'est fait, je vous offre mon panier fruitier a vous de me rendre, le contenu avec des points avant de lancer la campagne de vaccination aux supporters pour assister à la rencontre. D'un message clair, la JSM Tiaret a réussi à gonfler son compteur avec cinq propres points». «En ce sens, j'appelle les supporters

pour qu'ils achètent les cartes d'abonnement, non pas pour qu'ils accèdent au stade mais à titre de contribution pour le club». Trois interventions droit au coeur, le staff, les joueurs et la galerie des «Habbaches», et à cet instant, la JSM Tiaret avec un moral d'acier a mis son premier pas vers le milieu du tableau et quitte le fond du gouffre. De l'autre côté, les supporters s'organisent et le bataillon se prépare pour envahir les stades. Cette rencontre a été bien accueillie par les amoureux de la balle ronde, et les «Habbaches», lors du match opposant le club SKAF, ont tenu à saluer le wali de la wilaya de Tiaret.

Hamzaoui Benchohra

Transports ferroviaires

Les trains de nuit reprennent du service

La Société nationale des transports ferroviaires (SNTF) a annoncé, dans un communiqué, la reprise des liaisons des trains de nuit dimanche. La première étape de la reprise des trains de nuit concernera les lignes Alger-Touggourt-Alger et Oran Béchar Oran, précise la même source. De Béchar vers Oran à 20h00 alors que l'arrivée sera à 05h00 du matin. Pour Oran Béchar, il démarre à 20h30 pour arriver vers 05:00 du matin. Par ailleurs, Touggourt-Alger commence à 17h30 alors que l'arrivée est prévue à 05h00 du matin. Pour ce qui est de la desserte Alger vers Touggourt, le départ est programmé à 18h10 pour arriver à 05h00 du matin en direction de la wilaya.

Installation du nouveau chef de Sûreté de la wilaya d'illizi

Le commissaire divisionnaire de police, Foudil Ammar a été



installé dans ses nouvelles fonctions de chef de Sûreté de la wilaya d'illizi, a indiqué la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN). La cérémonie d'installation qui s'est déroulée samedi, a été présidée par l'inspecteur régional de la

police de la région Sud-Est, représentant le directeur général de la Sûreté nationale, en présence du wali d'illizi, des membres de la commission sécuritaire et des autorités locales, civiles et judiciaires de la wilaya.

Brèves

Tiaret Un mort et 3 blessés dans un accident de la circulation à Mahdia

Les éléments de l'unité secondaire de la Protection civile de Mahdia ont enregistré, ce samedi tard dans la soirée aux environs de 19h50, un accident mortel sur la route nationale numéro 40-A au lieudit «Si El Haouesse», relevant de la commune de Mahdia, située à quelques encablures de Tiaret, suite à une collision entre un véhicule léger de type

«Daewoo Cielo» et un camion de marque «Sonacom K120». Cet accident a provoqué la mort d'une personne âgée de 41 ans et la blessure de trois autres âgées entre 6 et 40 ans transportées par les agents de la Protection civile vers l'hôpital de Mahdia pour des soins. Une enquête a été diligentée par les services de la Gendarmerie nationale de Mahdia sur les circonstances de cet accident. En effet, la wilaya de Tiaret a enregistré ces derniers temps plusieurs accidents de circulation où le facteur humain est la principale cause avec des dépassements dangereux et les excès de vitesse.

N.Malik

Afrique

Impérialisme et anti-impérialisme (IV)

Lors du vingt-cinquième sommet des pays membres de l'Organisation de l'Unité africaine, le 26 juillet 1987, le président du Conseil national révolutionnaire du Burkina Faso dénonce le nouvel asservissement de l'Afrique : «Les origines de la dette remontent aux origines du colonialisme».

Cette révolution en profondeur qui a bouleversé la société cubaine ne fut pas un lit de roses. Petite île des Caraïbes, Cuba a repoussé l'invasion de la « Baie des Cochons » orchestrée par la CIA. Elle a conquis son indépendance au forceps, elle s'est dressée contre une superpuissance qui voulait anéantir sa révolution et restaurer l'ancien régime politique et social. Elle a fermé les bordels destinés aux Yankees, exproprié les capitalistes locaux, arraché l'économie à l'étreinte des multinationales. Méditant les expériences révolutionnaires du passé, Fidel Castro sait que les puissances dominantes ne font jamais de cadeaux. Il n'en a pas fait non plus. Mais à aucun moment il n'a suscité de violence aveugle contre le peuple des États-Unis d'Amérique, et le 11 septembre 2001 il a exprimé son dégoût pour cette tuerie. Les dirigeants des États-Unis, eux, ont organisé des centaines d'attentats contre le peuple cubain. Lors des funérailles de Fidel, un million de ses compatriotes lui ont rendu publiquement hommage. Quel dirigeant dans le monde peut se prévaloir d'une telle popularité posthume ? Cuba n'est pas un paradis tropical. La révolution suit un cours imprévisible, et elle ne change pas l'homme du jour au lendemain. Elle se débat dans d'innombrables contradictions. Les Cubains ne sont pas riches, mais ils sont fiers de ce qu'ils sont. Lorsque la pandémie du Covid-19 a frappé le monde entier, Cuba étranglée par le blocus impérialiste a manqué de concentrateurs d'oxygène. Une catastrophe sanitaire en vue, dans un pays qui a pourtant consenti des efforts colossaux pour la santé de sa population. Refusés à Cuba par le monde occidental, ces équipements ont été aussitôt livrés par la Chine. L'internationalisme de la révolution cubaine l'a conduite à faire la guérilla en Afrique australe. L'internationalisme de la Chine socialiste lui fait livrer du matériel médical à Cuba. Il ne faut pas s'étonner que les États-Unis, avec Mike Pompeo, voient désormais dans le parti communiste chinois leur principal ennemi. Les enfants cubains en attente de leur traitement ne sont pas la priorité du « monde libre ». Pour Madeleine Albright, icône des droits de l'homme et secrétaire d'État de l'administration Clinton, les 500 000 enfants irakiens tués à petit feu par l'embargo ne comptent pas : « le prix à payer en valait la peine » (« the price worth it »). Victimes insignifiantes, passées par pertes et profits, de mesure nulle devant l'immensité des bienfaits prodigués par la démocratie d'importation. Dans une étude consacrée aux effets de l'embargo occidental contre le Venezuela, l'économiste Jeffrey Sachs a révélé qu'il avait causé 40 000 morts en trois ans. Pour la plupart, des enfants privés de traitements trop coûteux ou de médicaments désormais inaccessibles. Châtiment mérité, sans doute, des ignominies commises par les chavistes, coupables d'avoir nationalisé le pétrole et endigué la pauvreté. Le « prix à payer », en somme, pour restaurer les « droits de l'Homme » dans un pays où le parti au pouvoir, victorieux aux élections, est accusé d'installer une affreuse dictature. Entre la promotion de la démocratie occidentale et le massacre de masse, la coïncidence est frappante. Avec le monde libre, c'est toujours le même scénario : on commence avec la Déclaration des droits de l'Homme et on finit avec les B 52.



ments trop coûteux ou de médicaments désormais inaccessibles. Châtiment mérité, sans doute, des ignominies commises par les chavistes, coupables d'avoir nationalisé le pétrole et endigué la pauvreté. Le « prix à payer », en somme, pour restaurer les « droits de l'Homme » dans un pays où le parti au pouvoir, victorieux aux élections, est accusé d'installer une affreuse dictature. Entre la promotion de la démocratie occidentale et le massacre de masse, la coïncidence est frappante. Avec le monde libre, c'est toujours le même scénario : on

Les enfants cubains en attente de leur traitement ne sont pas la priorité du « monde libre ». Pour Madeleine Albright, icône des droits de l'Homme et secrétaire d'État de l'administration Clinton, les 500.000 enfants irakiens tués à petit feu par l'embargo ne comptent pas : « Le prix à payer en valait la peine » (« the price worth it »). Victimes insignifiantes, passées par pertes et profits, de mesure nulle devant l'immensité des bienfaits prodigués par la démocratie d'importation. Dans une étude consacrée aux effets de l'embargo occidental contre le Venezuela, l'économiste Jeffrey Sachs a révélé qu'il avait causé 40.000 morts en trois ans. Pour la plupart, des enfants privés de traitements trop coûteux ou de médicaments désormais inaccessibles. Châtiment mérité, sans doute, des ignominies commises par les chavistes, coupables d'avoir nationalisé le pétrole et endigué la pauvreté. Le « prix à payer », en somme, pour restaurer les « droits de l'Homme » dans un pays où le parti au pouvoir, victorieux aux élections, est accusé d'installer une affreuse dictature. Entre la promotion de la démocratie occidentale et le massacre de masse, la coïncidence est frappante. Avec le monde libre, c'est toujours le même scénario : on commence avec la Déclaration des droits de l'Homme et on finit avec les B 52.

commence avec la Déclaration des droits de l'homme et on finit avec les B 52. Père fondateur des États-Unis, le libéral Benjamin Franklin était opposé à l'installation de réseaux d'assainissement dans les quartiers pauvres, car elle risquait, en améliorant leurs conditions de vie, de rendre les ouvriers moins coopératifs. En somme, il faut bien affamer les pauvres si l'on veut les soumettre, et il faut bien les soumettre si l'on veut

les faire travailler pour les riches. A l'échelle internationale, la puissance économique dominante applique exactement la même politique : l'embargo qui élimine les faibles contraindra les survivants, d'une manière ou d'une autre, à servir leurs nouveaux maîtres. Sinon, on aura recours à la pédagogie des missiles de croisière. Ce n'est pas un hasard si la démocratie américaine, ce modèle diffusé dans tous les foyers du village planétaire par Coca-Cola, a été fondée par des planteurs esclavagistes et génocidaires. Il y avait 9 millions d'Amérindiens en Amérique du

richesse pour 6% à peine de la population mondiale.

La « nation exceptionnelle » n'a pas l'intention de partager les bénéfices

Une caractéristique majeure de l'esprit américain a favorisé cette transposition de la « démocratie américaine » à l'échelle du monde : c'est la conviction de l'élection divine, l'identification au Nouvel Israël, bref le mythe de la « destinée manifeste ». Tout ce qui vient de la nation élue de Dieu appartient derechef au camp du Bien. Cette mythologie est le puissant ressort de la bonne conscience yankee, celle qui fait vitrifier des populations entières sans le moindre état d'âme, comme le général Curtis Le May, chef de l'US Air Force, se vantant d'avoir grillé au napalm 20% de la population coréenne. Mais face à la « menace rouge », tous les moyens sont bons pour attiser la peur. L'esprit de guerre froide ne fait pas dans la nuance. Afin d'accréditer une menace soviétique suspendue comme l'épée de Damoclès au-dessus des démocraties, on prétendait depuis 1945 que l'arsenal militaire de l'URSS était nettement supérieur à celui des États-Unis. C'était complètement faux. «Pendant toute cette période, note Noam Chomsky, de grands efforts ont été déployés pour présenter l'Union soviétique plus forte qu'elle ne l'était réellement, et prête à tout écraser. Le document le plus important de la guerre froide, le NSC 68 d'avril 1950, cherchait à dissimuler la faiblesse soviétique que l'analyse ne manquait pas de révéler, de façon à donner l'image voulue de l'État esclavagiste qui poursuivait implacablement le contrôle absolu du monde entier».

2.Cette menace systématique était une fiction. L'arsenal soviétique fut toujours inférieur à celui de ses adversaires. Les dirigeants de l'URSS n'ont jamais envisagé d'envahir l'Europe occidentale ou de conquérir le monde. En fait, la course aux armements – notamment à l'armement nucléaire – est une initiative typiquement occidentale, une application à la chose militaire du dogme libéral de la concurrence économique. C'est pourquoi cette compétition mortifère – l'on frôla l'apocalypse atomique en octobre 1962 – fut sciemment entretenue par Washington dès le lendemain de la victoire alliée sur l'Allemagne et le Japon. Cyniquement, le camp occidental avait deux bonnes raisons de provoquer cette compétition : la guerre avait exténué l'URSS (27 millions de morts, 30% du potentiel économique anéanti), et elle avait fantastiquement enrichi les USA (50% de la production industrielle mondiale en 1945). Forcée par la guerre, cette suprématie économique sans précédent créait donc les conditions d'une politique étrangère agressive. Bien entendu, cette politique avait un habillage idéologique : la défense du « monde libre » contre le « totalitarisme soviétique ». On peut mesurer le sérieux de ces motivations démocratiques au soutien apporté par Washington, dans la même période, aux dictatures de droite les plus sanguinaires. Cette politique impérialiste, conformément à la doctrine forgée par George Kennan en 1947, avait un objectif clair : l'épuisement progressif de l'URSS – rudement éprouvée par l'invasion hitlérienne – dans une compétition militaire où le système soviétique allait dilapider les moyens qu'il aurait pu consacrer à son développement.

(A suivre ...)
Bruno Guigue

FESTIVAL D'AMIENS

«LA VIE D'APRÈS»
D'ANIS DJAÂD ET
«MARIN DES
MONTAGNES» DE KARIM
AINOUZ PRIMÉS

Le long métrage de fiction «La vie d'après» de Anis Djaâd a obtenu la Mention spéciale au 41^e Festival international du film d'Amiens (France), et le Grand prix documentaire est revenu à Karim Ainouz pour son film, «Marin des montagnes», peut-on lire dans le palmarès du festival, publié samedi sur le Site Internet de l'événement.

Premier long métrage du réalisateur, «La vie d'après» relate l'histoire de Hadjer qui tente de se reconstruire une vie avec son fils Djamil, après le lâche assassinat de son époux par un groupe terroriste.

Seule, proie à toutes les difficultés de la vie, Hadjer se retrouve avec son fils, face à l'adversité de la vie, amplifiée par son nouveau statut social et sa condition modeste dans son village reculé de l'ouest du pays.

Journaliste, scénariste et réalisateur, Anis Djaâd a signé son premier court métrage, «Le hublot» en 2012, suivi en 2014 de «Passage à niveau» puis par «Le voyage de Keltoum» en 2016.

Dans «Marin des montagnes», Karim Ainouz décide, en janvier 2019, de traverser la Méditerranée en bateau et d'entreprendre son tout premier voyage en Algérie, son pays d'origine. Brésilien d'origine algérienne, Karim Ainouz livre un récit détaillé du voyage vers la terre natale de son père, de la traversée de la mer à son arrivée dans les montagnes de Kabylie, entremêlant présent, passé et futur.

Karim Ainouz est scénariste et réalisateur, comptant à son actif de nombreuses fictions, notamment des courts métrages et des documentaires sélectionnés dans de multiples festivals internationaux.

Se déroulant du 12 au 20 novembre, le 41^e Festival International du Film d'Amiens, a réuni plus de 120 films. Le «Grand Prix fiction» du 41^e FIFAM a été partagé entre Claire Simon pour son film, «Vous ne désirez que moi» et Manuel Nieto Zas pour «Employé/patron».

R. C.

Théâtre algérien d'expression amazighe Colloque national à Mila

→ Le colloque national sur le théâtre algérien d'expression amazighe, ouvert dimanche au centre universitaire Abdelhafid-Boussouf de Mila, est une «consécration des traditions de prise en charge des problématiques de la langue et de la culture amazighes au sein de l'espace universitaire», a affirmé le Secrétaire général du Haut-commissariat à l'amazighité (HCA), Si El-Hachemi Assad.



La tenue de ce premier colloque national sur «Le théâtre algérien d'expression amazighe, modes de réflexion et formes de créativité, entre tradition et modernité», constitue «une initiative remarquable qui a des échos et des perspectives du fait de développer des approches scientifiques basées sur l'objectivité et la crédibilité», a considéré le secrétaire général du HCA.

Si El-Hachemi Assad a invité les institutions officielles et les acteurs de la société civile à puiser dans le patrimoine algérien amazigh «rassembleur et riche» au regard de son impact sur la créativité humaine, notamment concernant les origines du théâtre ancien dans le bassin méditerranéen. Ce patrimoine a contribué à donner de nouvelles dimensions à la recherche sur les divers genres théâtraux dont les carnavaux, les traditions et les légendes, a-t-il ajouté, estimant que

cela «nous invite à être fiers de notre patrimoine civilisationnel, à le valoriser et à le promouvoir de toutes les manières et sur les différents médias». Il a également salué la déclaration du Premier ministre, ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane, sur la nécessité de revaloriser les diverses étapes et les personnalités historiques qui ont façonné le parcours de la nation algérienne à travers l'histoire.

Le secrétaire général du HCA a également exprimé son espoir d'actualiser certaines lois pour accompagner la nouvelle Constitution et les acquis de la langue et la culture amazighes, notamment après l'installation de la Cour constitutionnelle, notant à ce propos que la loi d'orientation sur l'éducation nationale date de 2008.

Il a également mis en exergue les divers acquis de la langue amazighe dans plusieurs structures officielles et équipements publics,

saluant l'initiative de l'agence Algérie presse service qui utilise depuis 2015 la langue amazighe. Il a évoqué, en outre, le recours de l'Autorité nationale indépendante des élections à la langue amazighe avec l'arabe, d'une manière simple, facilitant son adoption par le citoyen particulièrement en cette période de parachèvement de l'édification institutionnelle de la nouvelle Algérie.

Dans une conférence de presse, tenue avant une rencontre de concertation avec les enseignants de la langue amazighe à Mila, Si El Hachemi Assad a passé en revue les efforts visant la consolidation de la place de cette langue, rappelant le dernier accord avec le ministère de l'Éducation nationale relative à la généralisation progressive de cette langue à travers le pays, en qualifiant de «timide» son enseignement à Mila.

Répondant à une question sur la protection du patrimoine oral amazigh «menacé d'extinction»,

il a affirmé que le HCA a mis en place tous les moyens de prise en charge et conclu des partenariats avec les associations culturelles amazighes du pays auxquelles un budget pour leur soutien et accompagnement a été consacré, en plus du soutien de projets de jumelage avec d'autres partenaires dont le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Ce colloque national de deux jours verra la présentation de près de 40 communications par des chercheurs de plusieurs universités du pays, dont celles de Tizi-Ouzou, Bouira, Oum El Bouaghi, Constantine et Mila, a indiqué la présidente de la rencontre, Asma Hambli.

La manifestation abordera les caractéristiques du discours théâtral amazigh à travers lesquelles il se distingue du type traditionnel dans la forme et le fond, a ajouté la même source.

R. C.

Prix annuel du musée «Chicago Athenaeum»

Djamaâ El-Djazair parmi les meilleures conceptions architecturales en 2021

La mosquée d'Alger, «Djamaâ El-Djazair» a été choisie parmi les meilleures conceptions architecturales au monde en 2021 en remportant le Prix annuel du musée «Chicago Athenaeum» d'architecture et de design et le Centre européen pour l'architecture, le design artistique et les études urbaines, a annoncé dimanche l'ambassade des États-Unis à Alger. L'ambassade américaine a présenté, à cette occasion, toutes ses félicitations à l'Algérie pour avoir remporté ce Prix attribué par le Chicago Athenaeum aux fins de hisser la connaissance et la conscience publique quant aux arts de l'architecture et du design.

La mosquée est la plus grande d'Afrique et la troisième plus grande au monde, après la mosquée Al-Haram à la Mecque et la mosquée Al-Nabawi à Médine. Constituant un véritable pôle attractif à caractère religieux, cul-

turel et scientifique, «Djamaâ El-Djazair» se distingue à l'échelle internationale par son minaret, le plus haut au monde, long de 267 mètres et sa salle de prière de 20 000 m² pouvant accueillir jusqu'à 120 000 fidèles.

Déployée sur une superficie totale de 27,75 hectares sur le territoire de la commune de Mohammadia, Djamaâ El Djazair dispose de 12 bâtiments indépendants dont une grande bibliothèque riche d'un fonds bibliothécaire d'un million de livres et pouvant recevoir 3 500 personnes.

Un centre culturel de 8 000 m² de superficie, pouvant accueillir 3 000 personnes et une maison du Coran «Dar El Qoran», d'une capacité de 300 places, dédiée aux étudiants post-gradués algériens et étrangers en sciences islamiques et sciences humaines font partie également de ces bâtiments alliant modernité et au-

thenticité. Dans le domaine culturel et artistique, la Grande Mosquée d'Alger est renforcée par une médiathèque, une vidéothèque, une filmothèque, un amphithéâtre de 500 places avec salle de projection, une salle de travail d'une capacité d'accueil de 30 à 50 personnes, des espaces de projection, des ateliers d'art et un pôle informatique.

«Djamaâ El Djazair» abrite aussi une immense esplanade, des jardins de détente, des espaces verts comportant plus de 700 variétés d'arbres, d'arbustes et de plantes, des bassins et des plans d'eau minutieusement aménagés, sans oublier les espaces dédiés à la restauration, aux loisirs, aux commerces ainsi qu'un hôtel de haut standing construit à proximité, disposant de 300 chambres. L'édifice comprend également un parking de stationnement d'une capacité de 4 000 à 6 000 places construit sur deux niveaux au

sous-sol, des blocs administratifs et des postes de protection civile et de sûreté.

Le toit de la salle de prière, qui s'élève à une hauteur de 45 mètres, supporte, quant à lui, une immense coupole dorée d'un diamètre de 50 mètres culminant à une hauteur de 70 mètres.

Quant au minaret, il comporte 43 étages desservis par des ascenseurs panoramiques permettant d'observer la baie d'Alger et ses environs.

Chaque étage est doté d'un espace fonctionnel dont une aire d'entrée spacieuse, avec un grand foyer, prévu au pied du minaret, un musée et un centre de recherche pour l'art et l'histoire islamiques.

La Grande Mosquée d'Alger est dotée d'un système parasismique très performant capable d'absorber plus de 70% de l'accélération du séisme.

R. C.

Lyon-Marseille

Le jet d'une bouteille sur Dimitri Payet met fin au choc

→ Le match Lyon-Marseille, comptant pour la 14^e journée de Ligue 1 française, a été définitivement arrêté dimanche soir, près de deux heures après que le Marseillais Dimitri Payet a été touché par une bouteille d'eau lancée par un supporter lyonnais.



■ Payet a reçu une bouteille alors qu'il s'apprêtait à tirer un corner. (Photo : D. R.)

Nouvelle soirée noire pour la Ligue 1 dimanche soir : le choc entre Lyon et Marseille a été définitivement arrêté après que le Marseillais Dimitri Payet a été touché au visage par une bouteille lancée par un supporter de l'OL, lors d'un énième incident dans les stades de Ligue 1 depuis le début de saison.

« Contrairement à ce qui avait été annoncé, l'arbitre a décidé de ne pas faire reprendre la partie, considérant que la sécurité des joueurs n'était pas assurée », a annoncé le speaker du Groupama Stadium de Lyon après deux heures d'interruption.

Quatre minutes de jeu

La confusion a longtemps régné dans l'enceinte lyonnaise puisque la décision de reprendre le match avait pour-

tant été prise et annoncée près de 1h30 après l'incident ayant causé la suspension du match, suscitant une réaction vive de la Ligue professionnelle de football. « La Ligue regrette dans ces conditions la décision de reprise de la rencontre Olympique Lyonnais - Olympique de Marseille par le Préfet de région comme c'était déjà le cas pour AS Saint-Étienne - Angers SCO », a déclaré l'instance dans un communiqué, alors que la reprise du match avait été annoncée.

Le préfet dément fermement les déclarations de la LFP

En aucun cas, il n'a pris la décision de reprise du match, qui ne lui appartient pas. Cette décision a été prise par l'ar-

bitre, en présence du préfet, de la vice-Procureure, du DDSF et des présidents de clubs. La rencontre a été interrompue dès la 4^e minute : alors que Dimitri Payet s'apprêtait à tirer un corner, il a reçu une bouteille d'eau pleine sur le côté gauche du visage, lancée depuis le virage Nord du Parc OL de Lyon. L'arbitre Ruddy Buquet a suspendu la partie et les deux équipes sont rentrées aux vestiaires, alors que Payet se faisait soigner sur le terrain.

Le capitaine olympien est resté au sol de longues minutes, entouré par les joueurs des deux équipes et des membres du staff médical phocéen. Il a ensuite regagné les vestiaires, une poche de glace sur la tempe et une autre dans le cou.

Un supporter interpellé

Une cellule de crise a rapidement été mise en place, afin de déterminer si la rencontre devait reprendre. Une éventualité à laquelle s'est d'abord opposé M. Buquet, avant que la reprise ne soit annoncée dans le stade.

Les joueurs lyonnais sont alors revenus sur le terrain pour s'échauffer en cas de reprise de la rencontre, moment auquel les supporters de l'OL encore en tribunes ont chanté « Mais ils sont où les Marseillais » avant d'entonner une Marseillaise.

Dans le même temps, un individu a été identifié par les caméras de vidéosurveillance et interpellé dans le cadre de ces incidents, puis placé en garde à vue, a appris l'AFP auprès de la police. Avant même le coup d'envoi, Payet avait été accueilli par des chants d'insultes lors de l'échauffement, émanant des deux virages des supporters de l'OL.

Le milieu de terrain réunionnais avait déjà été touché par une bouteille lors d'un match à Nice en tout début de saison, au mois d'août.

R. S.

EN DEUX MOTS

Football : Décès à 70 ans de l'entraîneur Mohamed Hamoui

L'ex-joueur, puis entraîneur de l'USM El Harrach, Mohamed Hamoui s'est éteint samedi, à l'âge de 70 ans, après un riche parcours, durant lequel, il avait rendu de louables services à plusieurs clubs et contribué à l'accession d'autres, dont la plus importante a probablement été celle qu'il avait réussi avec l'USM Alger, au début des années 1990. Latéral gauche de formation, Mohamed Hamoui qui a été inhumé ce dimanche, au cimetière de Ben Omar (Kouba), avait remporté en tant que joueur la Coupe d'Algérie avec l'USMH, en 1974, avant d'en diriger la catégorie « juniors » après sa reconversion. Il a remporté trois autres Coupes d'Algérie comme entraîneur de cette catégorie. Outre l'USMH et l'USMA, Hamoui avait dirigé plusieurs autres formations, hors d'Alger, notamment l'USMM Hadjout et l'Union Nezla, à Ouargla. Les funérailles du défunt Mohamed Hamoui se sont déroulées en présence de plusieurs personnalités connues sur la scène footballistique algéroise, notamment, l'ancien international du RC Kouba, Salah Assad, l'entraîneur Abdrahmane Mahdaoui, et l'ancien président de l'USM Alger, Saïd Allik.

Championnats MENA de karting

Un Algérien sacré en « Juniors Max »

→ Le jeune pilote algérien, Samy Robinson a remporté haut la main l'épreuve « Juniors Max » du Championnat MENA de karting (Zone Moyen-Orient et Afrique du Nord), clôturé samedi sur le circuit de Mascate (Sultanat d'Oman), alors que sa compatriote Besma Khettaï s'est contentée de la 9^e place dans la même catégorie d'âge.

L'Algérie était représentée par un total de 11 pilotes dans cette compétition, à savoir : Besma Khettaï et Samy Robinson en « Junior Max », Malik Tlemçani et Mohamed Amine Baya en « Seniors », Sofian Salhi et Soheil Khettaï en « DD2 », Riad Meguari en « DD2 Master », Ismaïl Saber Chérif et Oussama Saker en « RD1 endurance », Baya Hamouda, Malik

Tlemçani et Soheil Khettaï en « RD1 sprint », et le tandem Ishak Lahnin - Reda Amrani en « Time 2 ». Établi en Angleterre, le jeune Samy (13 ans) est déjà mondialement connu, pour avoir remporté le « X30 Minimes » des Mondiaux IAME, disputés l'an dernier en Espagne. Il est également champion britannique en titre de karting. Autre bon classement pour l'Algérie dans cette compétition, celui de Souhil Khettaï, ayant terminé 4^e en catégorie DD2, alors que Malik Tlemçani, qui devait jouer les premiers rôles dans la catégorie « Senior Max » a souffert d'une blessure à l'avant bras, contractée dans un accrochage lors des courses qualificatives. Une blessure qui l'a considérablement

handicapé aussi bien lors de la course pré-finale que lors de la finale. Organisée du 16 au 20 novembre à Mascate, la compétition a drainé un total de 127 pilotes, représentant 18 pays. C'est la deuxième participation de l'Algérie à ce niveau de compétition, et ses « résultats ont été relativement satisfaisants », selon la Fédération algérienne des sports mécaniques (FASM), surtout qu'elle manque de moyens par rapport aux autres pays, particulièrement ceux du golf.

L'Algérie avait pris part avec six pilotes, à la 1^{re} édition du Championnat MENA disputée en 2020, et a terminé la compétition en première position des nations africaines participantes. ■

Manchester United

L'entraîneur Solskjaer limogé

→ Le Norvégien Ole Gunnar Solskjaer a été démis de ses fonctions ce dimanche 21 novembre au lendemain d'une nouvelle défaite de Manchester United en championnat face au 17^e du classement, Watford (4-1). Une séparation logique et attendue.

Célèbre pour ses entrées en jeu décisives comme joueur, Ole Gunnar Solskjaer a été limogé dimanche du poste d'entraîneur de Manchester United où, arrivé comme simple intérimaire, il ne s'est jamais vraiment imposé comme titulaire. « Ole restera à jamais une légende à Manchester United et c'est à regret que nous avons pris cette décision difficile », a écrit le club dans un communiqué. Le « Super-Sub » (super-remplaçant) n'a pas résisté à la dégradation du jeu de son équipe depuis mi-septembre, qui a culminé avec l'humiliante défaite (5-0) à Old Trafford contre le rival historique Liverpool, le 24 octobre dernier.

Des débuts en fanfare et puis la chute

Une prestation cataclysmique qui avait mis en lumière l'absence de fond de jeu après deux saisons et demi en poste du « Super-Sub », surnom qu'il avait gagné en inscrivant 28 de ses 126 buts avec Manchester en sortie de banc, un

record à l'époque (1996-2007). Ses débuts en fanfare, avec 14 matches sans défaite, avaient pourtant convaincu la direction de le confirmer à son poste dès mars, avant une fin de saison ratée qui avait ramené l'équipe au 6^e rang où il l'avait trouvée. Une nouvelle accueillie avec scepticisme face à son manque de références : après avoir fait ses classes avec la réserve mancunienne, il avait entraîné le club norvégien de Molde deux fois, avant et après une expérience ratée à Cardiff en 2014.

Le rêve Zidane

Un revers humiliant (4-1) samedi, chez le modeste Watford, 17^e avant ce match, aura été la déconvenue de trop, reléguant les Red Devils au 7^e rang, à 12 points du leader, Chelsea, après 12 journées. Son adjoint Michael Carrick, lui aussi, un ancien du club, assurera l'intérim, alors que le club cherche pour le moment un coach pour finir la saison. Selon la presse anglaise, le club mancunien chercherait à convaincre le Français Zinedine Zidane de lui succéder. Manchester Evening News avance, lui, trois pistes pour remplacer Solskjaer : Erik ten Hag (Ajax), Luis Enrique (sélectionneur de l'Espagne) et Brendan Rodgers (Leicester). ■

Championnats arabes sur piste

Médaille d'argent pour le duo Houili-Azzouz

→ Les cyclistes algériennes Nesrine Houili et Chahra Azzouz ont remporté la médaille d'argent aux épreuves de vitesse par équipe (juniors filles), dimanche lors de la deuxième journée des Championnats arabes sur piste (20-23 novembre) qui se déroulent au Caire en Egypte.

Cette médaille s'ajoute à la médaille d'or décrochée par Houili aux épreuves de poursuite individuelle ainsi qu'aux deux médailles de bronze obtenues aux épreuves de vitesse par équipes chez les juniors garçons et l'élite messieurs.

Lors de la première journée disputée samedi, les sélections algériennes avaient remporté quatre médailles (1 or, 1 argent et 2 bronze).

La médaille d'or a été l'œuvre de la sélection « élite/messieurs », composée de Yacine Chalel, Lotfi Tchambaz, El Khassib Sassane et Hamza Mansouri,

qui a remporté haut la main l'épreuve de la poursuite. Pour sa part, le tandem féminin, composé de Nesrine Houili et Chahra Azzouz a remporté un peu plus tôt la médaille d'argent au sprint (Par équipes/dames).

Enfin, les deux breloques en bronze ont été l'œuvre de Salah-Eddine Al-Ayoubi Cherkhi et Hamza Amari au Scratch, respectivement chez les juniors/messieurs) et (élite/messieurs).

Treize coureurs algériens dont trois filles et cinq juniors ont été engagés dans cette compétition arabe.

Après avoir dominé les courses du Championnat arabe sur route avec un total de 22 médailles (11 or, 7 argent et 4 bronze), les Algériens aspirent à remporter le maximum de médailles dans les épreuves sur piste qui entrent dans le cadre du Festival arabe de cyclisme. ■



Quotidien national d'information. Edité par la Sarl SEDICOM au capital social de 100 000 DA. Rédaction - Direction - Administration : Maison de la Presse, 1, rue Bachir Attar, Place du 1^{er}-Mai - Alger. Tél. : 021 6710.44/6710.46 Fax : 021 6710.75. Compte bancaire : CPA 103 400 08971.1. 114, rue Hassiba-Ben Bouali, agence Les Halles. Membres fondateurs : Gérant, directeur de la publication: **Abdelwahab Djakoune**. Rédacteur en chef : **Radia Zerrouki** Directeur commercial : **Ouahid Kouba** Composition **PAO La Nouvelle République** Impression Alger : **SIMPAL** Tirage : 2500 exemplaires 16 - Pages Oran : **SIO**. Constantine : **SIE**. Diffusion centre : **SEDICOM**. Ouest : **SPDO**. Est : **El Khabar**. Sud : **Trag diffusion** Publicité : *La Nouvelle République*, photographies ou tout autre document adressés à la rédaction ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation.

en direct

Tennis

Badache sacrée championne d'Afrique des U14

le match à suivre

Lyon-Marseille

Le jet d'une bouteille sur Payet met fin au choc

football

Manchester United

L'entraîneur Solskjaer limogé

FAF : changement de système de compétition

Un retour aux sources...

→ **La Fédération algérienne de football serait enfin sur les rails ? Tout semble rentrer dans l'ordre.**

Les pièces vérifiées et bien huilées, il ne reste à présent que de pousser la machine et souhaiter qu'une marche arrière, qui pourrait ouvrir de nouveau les robinets des commentaires, n'ait pas lieu. Longtemps au cœur de l'actualité sportive, le nouveau système de compétition est enfin sorti des tiroirs et mis au grand jour ce dimanche à l'hôtel El Aurassi (Alger), lors de l'assemblée générale extraordinaire de la FAF.

Examiné puis fini par être adopté à la majorité des membres de l'AG, où l'unique point inscrit à l'ordre du jour était la proposition du président de la Fédération algérienne de football, laquelle fut adoptée à la majorité par 70 voix pour et 5 contre.

Désormais ce sera 16 au lieu de 20 clubs

Voici comment fonctionnera désormais la Ligue 1 professionnelle de football. Ladite proposition du président de la FAF, soumise au vote puis adoptée ramène le nombre de clubs de Ligue 1 professionnelle qui était de 20 clubs à 16 clubs. Est-ce la meilleure option ? La question ne quitte pas la salle de réunion, puisqu'en aparté elle devient le sujet de discussion. En conférence de presse, le président de la FAF avouera que «la gestion que nous avons l'habitude de diriger avec 20 équipes est inefficace, ce qui nous a poussés à revenir à l'adoption de 16 équipes dans le football professionnel».

La relégation menacera quatre équipes

Ces nouveaux textes poussent vers des changements tant au niveau de la rétrogradation que de l'accession. Il y aura donc quatre équipes qui seront reléguées en division inférieure, contre deux seulement qui seront promues parmi l'élite. Une question est posée : qu'advient-il du Championnat qui est en cours ? A «l'issue de la saison en cours, qui se joue avec la participation de 18 formations,



Le président de la FAF et son équipe lors de l'AGEx.

(Photo >D. R.)

quatre clubs seront rétrogradés en Ligue 2 amateur. Les deux champions des deux groupes (Centre-Est et Centre-Ouest) de la Ligue 2 accéderont en Ligue 1». En revanche, la Ligue 2 amateur va préserver son système actuel avec deux groupes de 16 équipes chacun.

«Un système pour booster le Championnat»

Le président de la FAF, Charaf-Eddine Amara a tenu à apporter des éclaircissements sur le nouveau système lors de sa conférence de presse. «Ce nouveau système n'est pas une priorité, certes, mais il va booster le Championnat et lui donnera une meilleure crédibilité puisqu'il sera très disputé. Vous devez savoir que cette option n'était pas une priorité, mais disant plutôt inévitable» et d'enchaîner «je reconnais qu'un système à 20 clubs n'était pas une réussite, et il n'y a aucune honte à le reconnaître. Ce que nous avons fait n'est pas un changement radical ou profond, nous sommes revenus à l'état normal dans lequel ce système était avec la composante de 16 équipes», indique-t-il

également avant d'estimer qu'en réalité «ce changement n'est qu'un retour à la normale car la compétition avec 20 équipes a causé de nombreux problèmes».

Crise financière : que peut faire la FAF ?

D'une question à une autre, d'une information à une autre, on finira par évoquer le cas de la rétrogradation du DRB Tadjenanet pour forfait général. Un fait qui risque d'être rattrapé par une sanction de la FIFA à l'encontre, non pas du club, mais du football algérien. Le président de la FAF réagira en déclarant «cela n'arrivera pas. Je suis le président de la FAF, alors soyez assurés que nous ne ferons face à aucune sanction de la FIFA. Si on déclare forfait, il y a lieu de rétrograder, et cette rétrogradation doit s'appliquer».

La majorité des clubs traversent une crise financière et les déclarations sur les antennes télé et radio se multiplient, c'est un véritable cri d'alarme. Faut-il sauver le football ou le club qui est en crise ? Les clubs finiront-ils un jour par perdre leurs

supporters ainsi qu'une bonne partie du chiffre d'affaires ? On peut donc très bien imaginer qu'en raison de la crise, il y a une désaffection pour le football ? Face à cette crise, le président de la FAF fera remarquer qu'il est incompréhensible qu'une SPA demande des finances à d'autres institutions. «Quand on n'a pas la politique de ses moyens, on ne s'engage pas», estime le président de la FAF. «Quant aux clubs, dont les droits TV ne permettent pas de régler l'ensemble de la dette, la FAF est là pour venir à leur aide à condition que les responsables signent un engagement pour un éventuel remboursement». Et concernant «l'octroi des licences professionnelles à des clubs ne remplissant pas les conditions de la CAF, on risque de sévères sanctions et les sanctions peuvent même toucher la sélection nationale par la CAF et la FIFA», assure-t-il.

H. Hichem

■ BeIN Sports 1 : Chelsea - Juventus Turin à 21h
 ■ BeIN Sports 3 : FC Barcelone - Benfica Lisbonne à 21h

La Der

Tennis : Badache sacrée championne d'Afrique des U14

L'Algérienne Maria Badache a remporté le titre africain des U14, après son succès en deux sets (2-0) devant la Tunisienne Chahd Tourkhani, en finale du Championnat d'Afrique de tennis des U14 (garçons et filles), clôturé dimanche à Sousse (Tunisie). Badache, tête de série n°3, a remporté le premier set 7-6 devant la Tunisienne, tête de série n°4, avant de dominer facilement le second 6-2. Lors de la demi-finale, disputée samedi, Badache s'est qualifiée aux dépens de la Marocaine Sofia Haddab, tête de série n°2 en deux sets (7-5, 7-5).

Jointe par l'APS, la jeune Badache a exprimé sa joie après le sacre continental en terre tunisienne. «Dieu merci, j'ai décroché aujourd'hui le titre africain de ma catégorie. J'avoue que la finale était difficile mais je n'ai pas baissé les bras et je me suis donné à fond jusqu'au bout. Je remercie toutes les personnes qui m'ont soutenu dans mon parcours et j'offre ce titre au peuple algérien». En revanche, les autres algériennes Imene Ghetas et Wissal Boudjamaoui ont été éliminées au premier tour après leur défaite respectivement face à la Marocaine

Sofia Hadab, tête de série N.2 (6-0, 6-0) et l'Égyptienne Hassan Essaad Hassan (6-2, 6-3). Pour sa part, Chakib Laiham a perdu au second tour devant le Tunisien Zakaria Hamrouni, tête de série n°2 (6-2, 6-2). Au premier tour, l'Algérien avait dominé le Botswana Teo Moalosi en deux sets 6-4, 6-2. La direction technique nationale (DTN) de la Fédération algérienne de tennis (FAT) avait fixé comme objectif «de monter sur le podium», lors de ce rendez-vous continental.